

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **108 (1972)**

Heft 40

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

40

Montreux, le 22 décembre 1972

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

1172

et bulletin corporatif



Photo Doris Vogt

Nos meilleurs vœux pour 1973

Comment apprendre à écrire

Un guide d'enseignement de l'écriture selon la méthode scolaire suisse

Il y a des années que nous travaillons dans le domaine de l'enseignement de l'écriture. Les résultats de ces travaux, dont le volume est respectable, ont été rassemblés, avec l'aide d'éminents spécialistes en la matière, dans une brochure illustrée en couleurs, qui décrit la méthode scolaire suisse d'enseignement de l'écriture. Ce guide peut servir d'instrument de base ou d'aide-mémoire à tout pédagogue qui enseigne l'écriture.

Un précieux complément à cet ouvrage didactique est constitué par le cahier d'écriture Pelikan, créé simultanément. Il a pour particularité de contenir quatre feuilles reliées, constituées par un total de 216 vignettes-modèles adhésives, détachables. Ces vignettes, numérotées dans un ordre systématique, comportent



des lettres ou des mots de l'écriture scolaire suisse. Les écoliers peuvent les détacher et les coller, tels des timbres-poste, dans la marge de leur cahier, ce qui évite à l'enseignant le fastidieux travail consistant à écrire des modèles à chacun de ses élèves. Ce cahier d'écriture Pelikan existe en deux versions : S1 pour le cours élémentaire S2 pour le cours moyen

COUPON A adresser à Günther Wagner SA, Pelikan-Werk, 8060 Zurich
Veuillez me faire parvenir un exemplaire de votre guide d'enseignement de l'écriture selon la méthode scolaire suisse, intitulé « Comment apprendre à écrire », accompagné d'un cahier d'écriture

Nom et prénom _____

Adresse _____

NPA et localité _____

S1 pour le cours élémentaire

S2 pour le cours moyen

Enseigne à l'école _____

Si vous nous envoyez le coupon ci-après, nous nous ferons un plaisir de vous adresser, sans engagement pour vous, un exemplaire (jusqu'à épuisement) de notre guide, accompagné d'un cahier d'écriture Pelikan à titre d'échantillon.

HOPITAL DE LAUSANNE LAUSANNE

L'Hôpital de Jour, Centre psychothérapique de l'Hôpital de l'Enfance cherche

1 INSTITUTRICE(EUR)

pour classe de 6 à 8 enfants, d'intelligence normale, présentant des troubles affectifs divers et nécessitant un enseignement individualisé

— programme : école enfantine, 1^{re} et 2^e primaires

— collaboration avec équipe psycho-éducative

— entrée et conditions à convenir

et

1 RYTHMICIENNE

environ 12 heures par semaine, pour séances individuelles ou par petits groupes.

Les offres manuscrites accompagnées d'un curriculum vitae, copies de certificats, diplômes et une photographie format passeport doivent être envoyées à la Direction de l'Hôpital de l'Enfance, 16, chemin de Montétan, 1004 Lausanne, tél. (021) 25 12 12.

FORMATION DE MAÎTRES PROFESSIONNELS DE CULTURE GÉNÉRALE

L'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle organise un cours de quatre semestres pour la formation de maîtres professionnels de culture générale.

Lieu : Lausanne

Durée : 4 semestres

Début
des études : 17 septembre 1973

Conditions
d'admission : — Brevet d'enseignement
primaire ou secondaire ;
titulaires d'une maturité
fédérale
— Age minimum 24 ans
— Avoir enseigné avec succès

Délai
d'inscription : 1^{er} mars 1973

Veuillez demander le programme général du cours et tout renseignement complémentaire à la Subdivision de la formation professionnelle de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (tél. (031) 61 28 32), Berne.

SOMMAIRE

LA SPR UNE ET DIVERSE

Le perfectionnement des enseignants primaires

Vaud	950
Genève	956
Neuchâtel	961
Fribourg	967
Valais	969

COMITÉ CENTRAL

Comité central SPR	945
Plan de parution 1973	946
Table des matières	947
Association suisse des amis du Sonnenberg	950

VAUD

Traitements 1973	953
Commission vaudoise, enseignement biblique	954
Histoire	954
Vacances des jeunes	954
Jeunesse et sport	955
Gymnastique respiratoire	955
AVEPS	955
Maîtresses enfantines	955

GENÈVE

Evaluation du travail scolaire	957
Enseignement enfantin, enseignement primaire	958
Assemblée générale	958
A la recherche d'un stylo perdu	959
Séance de délégation	960
Family Life	960
Pour conclure l'une, amorcer l'autre	961

NEUCHÂTEL

Comité central	962
Gymnastique	963

JURA

Correspondant jurassien à l'« Educateur »	963
Décisions du Congrès de Bienne	963
Sur le chemin de l'école romande	963
SJMG	964
Centre de perfectionnement	964

FRIBOURG

Apprentissage de la lecture	968
-----------------------------	-----

DIVERS

Enseignement biblique œcuménique	970
Service de placements SPR	972
Formation des maîtresses et des maîtres professionnels	972

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) : François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 24.— ; étranger Fr. 30.—.

Comité central

Comité central SPR

Séance du 9 décembre 1972

Cette dernière séance de l'année est présidée par J.-J. Maspéro. Elle réunit à Genève les membres du CC/SPR.

CIRCE

La pérennité de CIRCE I a été reconnue vu le caractère expérimental des programmes 1 à 4. Elle sera notamment chargée du contrôle de l'évolution sur le plan pratique.

Quant à CIRCE II, elle a commencé ses travaux en étudiant notamment le mandat qui lui était confié par la conférence des chefs de département romands (voir « Educateur » N° 36 p. 865). Dans un premier temps, les principaux problèmes seront les suivants :

- Quelles seront les branches coordonnées ?
- A quel niveau le seront-elles ?
- Quel temps consacrerà-t-on à chacune d'elles ?

Les associations cantonales sont d'ailleurs appelées à se prononcer en la matière en faisant appel le cas échéant à l'avis de leurs commissions pédagogiques. Remarquons que la prochaine séance aura lieu le 12 janvier déjà, donc le délai est très court pour cette consultation.

En fait, la 5^e année semble constituer, au niveau des programmes, une suite logique des réalisations 1 à 4. En revanche la 6^e est très souvent considérée comme une année secondaire.

Pour mémoire, rappelons que la position de la SPR en la matière est basée sur la nécessité de voir se réaliser les degrés 5 et 6 sous la forme de **classes hétérogènes**.

Assemblée des délégués

Le CC réétudie, sous ce titre, les deux problèmes principaux qui n'ont pu aboutir devant la dernière assemblée des délégués.

Congrès SPR

Un long débat s'engage à ce propos. Les décisions suivantes sont prises :

- information plus détaillée des délégués par l'envoi d'un document ;
- prise de position et propositions du CC/SPR en la matière.

Cette prise de position sera publiée dans l'« Educateur » N° 2/73, parution le 19 janvier.

Education permanente

Les objectifs précis seront également

envoyés aux délégués ainsi que publiés vraisemblablement dans l'« Educateur » N° 6/73, parution le 16 février 1973. Il s'agira cette fois-ci d'un texte définitif approuvé voire amendé par le CC/SPR.

Dates

La prochaine assemblée des délégués aura vraisemblablement lieu le **samedi 2 février 1973** dans un lieu qui reste à définir.

Fédération romande des enseignants

Le CC a pris connaissance du rapport de la commission ad hoc (voir « Educateur » N° 36 p. 864). En un premier débat, il constate que tous les problèmes ne sont pas encore clairement structurés et que l'ensemble du rapport et de ces incidences sera traité en détail lors de sa prochaine séance. Il estime notamment qu'une décharge pour le moins égale devrait être accordée au président de la SPR comparativement à celle préconisée pour les présidents de sections.

Deuxième langue

La procédure de consultation à propos du rapport de la commission pour l'introduction d'une deuxième langue est en marche. Les sections cantonales ont été sollicitées, la parution du rapport (éventuellement extraits) aura lieu vraisemblablement dans l'« Educateur » N° 1/73, parution le 12 janvier.

Une lettre de la SPG qui proteste contre l'absence de consultation préalable est communiquée au CC. Lors de la prochaine séance, notre exécutif prendra une décision définitive à ce propos, fort notamment de l'avis des sections.

Divers

Le président donne lecture d'une lettre de la SPN relevant notamment ses difficultés financières. Un malentendu entre questions et réponses est dissipé. Il sera répondu à cette section comme il se doit.

Calendrier

- 12 janvier : CIRCE II.
- 19 et 20 janvier : session commission éducation permanente.
- 27 janvier : CC/SPR.
- 24 février : assemblée des délégués SPR.

FB.

PLAN DE PARUTION 1973

« Educateur et Bulletin corporatif »

Rédacteurs

« Educateur » : M. Jean-Claude Badoux, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry, tél. (021) 28 71 81.
Bulletin : M. François Bourquin, case postale 445, 2001 Neuchâtel, tél. (038) 31 44 47.

Dates de parution	Caractère du N°	Ultime délai de réception des articles destinés au «Bulletin». Mardi à 18 h. à Neuchâtel.	Délai de réception des articles corporatifs urgents devant paraître dans l'« Educateur », M. Badoux.	Ultime délai de réception des communications corporatives urgentes, trois lignes maximum, devant paraître dans l'« Educateur », M. Badoux.
12 janvier	Educateur N° 1		3 janvier	6 janvier
19 janvier	Bulletin N° 2	9 janvier		
26 janvier	Educateur N° 3		17 janvier	20 janvier
2 février	Bulletin N° 4	23 janvier		
9 février	Educateur N° 5		31 janvier	3 février
16 février	Bulletin N° 6	6 février		
23 février	Educateur N° 7		14 février	17 février
2 mars	Bulletin N° 8	20 février		
9 mars	Educateur N° 9		28 février	3 mars
16 mars	Bulletin N° 10	6 mars		
23 mars	Educateur N° 11		14 mars	17 mars
30 mars	Bulletin N° 12	20 mars		
19 avril	Educateur N° 13		11 avril	14 avril
27 avril	Bulletin N° 14	17 avril		
4 mai	Educateur N° 15		25 avril	28 avril
11 mai	Bulletin N° 16	1 ^{er} mai		
18 mai	Educateur N° 17		9 mai	12 mai
25 mai	Bulletin N° 18	15 mai		
1 juin	Educateur N° 19		23 mai	26 mai
8 juin	Bulletin N° 20	29 mai		
15 juin	Educateur N° 21		6 juin	9 juin
22 juin	Bulletin N° 22	12 juin		
29 juin	Educateur N° 23		20 juin	23 juin
31 août	Bulletin N° 24	21 août		
7 septembre	Educateur N° 25		29 août	1 ^{er} septembre
14 septembre	Bulletin N° 26	4 septembre		
21 septembre	Educateur N° 27		12 septembre	15 septembre
28 septembre	Bulletin N° 28	18 septembre		
5 octobre	Educateur N° 29		26 septembre	29 septembre
12 octobre	Bulletin N° 30	2 octobre		
19 octobre	Educateur N° 31		10 octobre	13 octobre
26 octobre	Bulletin N° 32	16 octobre		
2 novembre	Educateur N° 33		24 octobre	27 octobre
9 novembre	Bulletin N° 34	30 octobre		
16 novembre	Educateur N° 35		7 novembre	10 novembre
23 novembre	Bulletin N° 36	13 novembre		
30 novembre	Educateur N° 37		21 novembre	24 novembre
7 décembre	Bulletin N° 38	27 novembre		
14 décembre	Educateur N° 39		5 décembre	8 décembre
21 décembre	Bulletin N° 40	11 décembre		

Remarques

1. Le délai ultime de réception des articles pour le Bulletin ne doit pas être dépassé. Le mardi à 18 heures, les articles **doivent être parvenus à Neuchâtel**. En cas d'envoi à moins de 48 heures de l'échéance en question, prière de procéder **par envoi exprès**. Dans la mesure du possible, les rédacteurs enverront leurs articles **avant** ce délai limite.
2. Les articles corporatifs urgents peuvent être envoyés à M. Badoux pour parution dans l'« Educateur ». Cependant, ils doivent être très brefs, ce ne seront que des **communiqués**.

Communiqués

Enseignement du calcul p. 18, 419. Gymnastique respiratoire p. 18, 42. AVMG p. 19. Cours de perfectionnement à l'intention des professeurs de biologie p. 42, 154. Vente mimosa 1972 p. 42. Recensement scolaire vaudois 1970-1971 p. 42. Vous qui aimez lire, prêtez attention à ces lignes! p. 44. Appel aux maîtresses du degré inférieur! p. 44. Cours pour la formation des maîtres d'éducation physique p. 98. Postes au concours VD p. 98. Société suisse des maîtres de gymnastique p. 98. Rubrique « Contact » p. 154. Section SPV, Vevey p. 154. Postes au concours VD p. 154. Aux collègues des montagnes neuchâteloises p. 154. Interassociation suisse de natation pp. 202, 458. Assemblée générale annuelle de la SPN p. 202. Appel d'« Ouest-France », p. 203. AVEPS p. 203. Moniteur et monitrice J+S p. 203. VI^e Exposition mondiale de dessins d'enfants p. 246. Congrès SPV du 26 avril et du 13 mai 1972 p. 290. Cotisations SPV 1972 p. 454. L'école : des enfants, des hommes p. 454. AVEPS p. 454. Une intéressante initiative du CNDP p. 454. 19^{es} Journées pédagogiques internationales p. 544. Correspondant à l'« Educateur » p. 544. VD - Enseignement des mathématiques p. 622. GE - Avant des votations p. 622. Course d'orientation scolaire régionale p. 674. XIV^e Séminaire de Crêt-Bérard p. 674. SVTM p. 674. Centre d'information des instituteurs Vernier p. 686. Colloque du GRETI p. 687. GAVES p. 718. XIV^e Séminaire SPV p. 718. Cotisations SPV p. 774. Poste au concours VD p. 774. A propos de la fonte moulée p. 774. Jeunesse sans frontière p. 774. Association vaudoise des maîtres de classe supérieure p. 829. Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines vaudoises p. 829. Une nouvelle revue pédagogique p. 829. Votation fédérale des 2 et 3 décembre 1972 p. 904. Lire en classe p. 904.

Comité central

Comptes SPR 1971 p. 347. Après des votations cantonales p. 517.

Rencontres internationales

Rencontre européenne des syndicats et associations des travailleurs de l'éducation (Dubrovnik) p. 473.

Association suisse des Amis du Sonnenberg

Le comité de cette Association, qui assume entre autres tâches l'organisation des Semaines pédagogiques, a siégé le

4 novembre à Baden, sous la présidence de M. Paul Binkert.

Il a été question tout d'abord de la Semaine 1972 à Trogen, dont l'« Educateur » a parlé récemment. Malgré la participation assez modeste, cette 19^e Semaine peut être considérée comme un succès.

M. Sam Wieser a été délégué au Comité exécutif du Sonnenberg en Allemagne : il a rendu compte de cette assemblée, ainsi que d'une session tenue au Herzberg am Aarau en août dernier.

Les comptes, excellemment tenus par

Anne-Marie Albisser (Baden), ont été vérifiés par le délégué de la SPR. Ils ont été approuvés.

Il appartenait à M. Médard Sidler, président du comité d'organisation des Semaines pédagogiques internationales, de présenter les statuts qui sont à l'étude. L'organisation de la 20^e Semaine a été confiée à la Société pédagogique romande. Le thème et les dates exactes — vraisemblablement du 15 au 24 juillet 1973 au Château de Villars-les-Moines — seront indiqués prochainement.

A. P.

Vaud

LA SPR UNE ET DIVERSE

Le perfectionnement des enseignants primaires vaudois

Prise de conscience du problème

A l'occasion de l'année longue, la commission chargée de l'étude de son organisation au cours de 1970-1971 prévoit d'inclure dans son programme de travail le problème d'éventuels cours de perfectionnement pour le corps enseignant, tant primaire que secondaire. C'était en fait répondre à un vœu, plus même, à une demande insistante de la SPV, répétée durant de nombreuses années au cours de ses congrès annuels.

Dès le dépôt du rapport de ladite commission, le Département de l'instruction publique, puis le Conseil d'Etat semblent prendre en considération la nécessité du perfectionnement des enseignants. En effet, une expérience de ce genre semble parfaitement réalisable, puisque l'année longue comprend d'emblée trois mois supplémentaires d'école sans changement et augmentation du programme scolaire d'une année normale. Ces deux éléments vont jouer un rôle déterminant dans la décision d'en accepter le principe. Face à l'opinion publique, ils vont permettre de faire admettre l'exigence parfaitement justifiée de la SPV d'organiser des cours uniquement dans le temps d'école, d'où mise en congé des élèves, généralement mal vue des parents, ou remplacement des maîtres assistant à des cours. Ce dernier point représente cependant un gros problème que le DIP a de la peine à résoudre étant donné une pénurie latente

et persistante, malgré que beaucoup soutiennent le contraire. Elle empêche notamment la constitution d'un corps de remplacement qui serait alors fort utile.

Dès l'acceptation du rapport de la commission d'étude de l'année longue par nos autorités, les différents organes nécessaires à son déroulement vont être mis en place, et notamment parmi eux, la formation d'une commission des cours de perfectionnement, dont le mandat comprend deux objectifs : d'abord, sur la base du rapport de la commission de l'année longue, mettre pratiquement sur pied une infrastructure de perfectionnement des enseignants vaudois et l'expérimenter durant l'année longue 1972-1973 ; ensuite, étudier les modalités pratiques de ce perfectionnement au-delà de l'année longue, c'est-à-dire préparer son éventuelle institutionnalisation dans l'optique d'une formation continue peu à peu organisée dans le canton.

Commission vaudoise des cours de perfectionnement

Séparée dès sa création en deux groupes — l'un travaillant à l'organisation des cours réservés aux enseignants secondaires, l'autre à ceux des enseignants primaires — la commission est actuellement présidée par M. François Bruand, d'Yverdon, désigné comme responsable général des cours. Un responsable adjoint est plus particulièrement attaché à l'organisation

des cours au niveau primaire. Il s'agit de M. Maurice Blanc, dont la candidature fut présentée par le Comité cantonal de la SPV, venant de Montreux, lui-même déjà président de la Commission romande de l'éducation permanente. Chaque groupe comprend deux représentants du DIP et deux représentants de la SPV. On peut ainsi dire que dès le début — déjà dans la commission de l'année longue d'ailleurs — les associations professionnelles furent appelées à collaborer à l'élaboration des cours de perfectionnement vaudois.

Rappelons pour mémoire que la commission a dû prévoir des cours pour environ 2600 enseignants primaires et plus de 800 enseignants secondaires, soit 3400 au total. En fait, il s'est avéré que dans le cadre de la formule adoptée et que nous allons examiner plus bas, la presque totalité des secondaires s'est inscrite au cours, et les primaires ont fourni plus de 2300 inscriptions. Voyons maintenant dans quelles conditions.

Structure du perfectionnement vaudois

Celui-ci recouvre deux formes :

— Le recyclage, perfectionnement obligatoire, imposé par l'introduction de nouveaux programmes et l'évolution des techniques d'enseignement ; les maîtres primaires, selon la loi vaudoise, peuvent être en tout temps appelés à suivre des cours obligatoires ; ceux-ci sont organisés sur temps d'école, les élèves étant mis en congé ou les maîtres remplacés si la durée du cours justifie cette mesure.

— La formation continue, perfectionnement libre, dans le cadre duquel les enseignants peuvent choisir les cours qui les intéressent, s'ils désirent bien sûr en suivre ; ils n'y sont pas obligés, précisons-le.

Dans le cadre de l'année longue, le temps réservé au perfectionnement se distribue de la manière suivante :

— Il est prévu un crédit de soixante heures de cours, dont trente heures au minimum sont réservées à la formation continue telle qu'elle vient d'être définie ci-dessus ; les trente autres heures sont à la disposition du DIP pour y introduire des cours de recyclage. Cependant, la commission stipule clairement que ces trente heures constituent un maximum à ne pas dépasser. Si parmi ces trente heures, tout ou partie n'est pas utilisé par le DIP pour le recyclage, ce tout ou cette partie sont reconvertis en formation continue et mis à la disposition de l'enseignant. Cela signifie que, si un maître n'a pas de cours de recyclage, il peut utiliser les soixante heures de crédit en formation continue.

— Le temps du perfectionnement se divise en périodes de deux jours et demi, ou d'une semaine, ou d'une demi-journée selon la nature du cours et de la branche enseignée.

— Ces cours ayant tous lieu sur le temps d'école, ils sont placés, afin de faciliter la mise en congé des élèves, lors de périodes de deux jours et demi, immédiatement avant ou après les vacances scolaires habituelles.

— Les périodes d'une semaine sont prévues dans les trois mois supplémentaires allant d'avril à juin 1973 ; lors de ces semaines, les maîtres en cours sont remplacés par des jeunes normaliens de 4^e année ayant leur brevet au printemps 1973.

— Le cours de mathématique moderne, soit douze heures pour l'année longue, n'entre pas dans le crédit des soixante heures ; son organisation dépendant d'un groupe de travail déjà en activité avant la création de la commission des cours, celle-ci ne s'en est pas occupée ; cependant, à la demande de la SPV, elle a pu obtenir que l'ensemble des cours de mathématique soit donné sur temps d'école, ce qui n'était pas le cas auparavant.

— Un catalogue contenant le programme des cours a été envoyé à chaque maître primaire qui a pu s'inscrire en choisissant le ou les cours qui l'intéressaient ; une très grande variété de branches et de cours ont été ainsi présentés au corps enseignant ; relevons que l'ensemble des vœux de la SPV concernant les sujets de cours fut adopté par la commission ; les vœux des associations diverses, membres ou non de la SPV, furent également retenus dans une large mesure. On peut ainsi dire que les sujets de cours furent dans leur grande majorité, sinon dans leur totalité, le reflet d'une large consultation des enseignants primaires, ce qui explique le bon accueil fait par ceux-ci au catalogue présenté.

Part du recyclage dans le perfectionnement vaudois

Actuellement, dans l'année longue 1972-1973, la part du recyclage est minime. Seuls quelques cours furent rendus obligatoires à la demande du DIP. Le temps maximum de trente heures de recyclage à disposition du département ne fut atteint que dans un petit nombre de cas. La grande majorité des enseignants purent disposer cette année de la totalité des soixante heures pour la formation continue. Près de 50 % des inscrits le firent d'ailleurs au crédit total.

Certes, la commission est consciente que la part de recyclage obligatoire augmentera fatalement avec l'introduction des nouveaux programmes CIRCE. Cependant, elle est entièrement acquise à

l'idée qu'une large part du perfectionnement doit être réservée à la formation continue librement choisie et librement consentie.

Part de la formation continue

En revanche, la part de la formation continue est dans les faits plus large que prévu théoriquement, ce qui est une conséquence du principe affirmé et accepté que dans le cadre maximum de soixante heures, tout temps non utilisé pour le recyclage est intégré à la formation continue.

La Commission des cours est d'avis de préserver au maximum cette formation continue, voire de lui donner une importance grandissante. Déjà, il est envisagé de diviser la formation continue en deux courants :

— Des cours généraux, informant et initiant les enseignants à des connaissances nouvelles, tant dans le domaine scolaire, parascolaire que culturel.

— Des groupes de travail autonomes, réunissant un nombre plus restreint de participants, et attachés volontairement à une étude ou une recherche dans un sujet particulier choisi par le groupe se formant de lui-même.

Ces groupes de travail peuvent se former de deux manières :

— Soit à partir d'un cours général, pour en approfondir la matière ou la diviser en diverses notions précises à étudier.

— Soit à partir d'un sujet nouveau présenté par le groupe se constituant dans une région.

Pour la commission, la solution des groupes de travail a un avantage dans le fait qu'elle évite de trop grands déplacements et réduit les dépenses financières. Cependant, afin d'éviter une dispersion des efforts entrepris, elle préconise une infrastructure solide encadrant le travail et permettant une coordination efficace. Ce projet est actuellement à l'étude et aucune décision finale n'a encore été prise. Relevons toutefois qu'il va parfaitement dans le sens des thèses votées au Congrès de la SPR en 1970 à La Chaux-de-Fonds. D'ailleurs, actuellement, il existe déjà dans le catalogue des cours vaudois pour l'année longue une possibilité de former des groupes de travail. On le voit, la commission, devant expérimenter un système de perfectionnement, premier objectif de son mandat, n'a négligé aucune face du problème ; et c'est ce qui donne à son travail une valeur de très grande importance.

De ce fait, nous pouvons envisager dans le canton de Vaud de voir peu à peu la formation continue des enseignants déboucher sur une éducation permanente à plus ou moins longue échéance. Le mou-

vement est lancé ; la SPV, et plus particulièrement son Comité cantonal, veillera à ce qu'il se poursuive dans cette bonne voie.

Le canton de Vaud face à l'éducation permanente

L'examen de l'attitude du canton de Vaud peut se faire sur deux plans :

- définir la position des autorités face à l'éducation permanente ;
- définir la position de la SPV et de ses associations affiliées.

Le Département de l'instruction publique vaudois a depuis longtemps l'habitude et le souci de maintenir un contact étroit et permanent avec la Société pédagogique vaudoise, et par conséquent avec ses enseignants primaires. Ce souci s'est maintes fois concrétisé par la formation de commissions paritaires. Certes, ces résultats sont le fruit de la lutte permanente qu'ont menée les responsables successifs de la SPV et il ne faut surtout pas croire que les enseignants vaudois ont attendu que les portes du DIP s'ouvrent toutes seules pour entrer en contact avec lui. Le résultat est cependant atteint dans une large mesure.

Par conséquent, le DIP vaudois, comme les autres départements romands certainement, connaît fort bien les thèses de la SPR sur l'éducation permanente. Sur le principe, l'accord semble exister : dans la société actuelle, où l'évolution est tellement rapide, une éducation permanente n'est pas un luxe, mais une nécessité.

Par contre, les divergences naissent lorsqu'on aborde les modalités pratiques de l'application d'une éducation permanente. Il est d'ores et déjà prématuré de définir une position précise des autorités scolaires, DIP et commissions scolaires communales, ces dernières ayant dans notre canton d'importantes prérogatives. Nul doute cependant que les contacts quasi permanents que la SPV entretient avec elles permettront dans un avenir proche de mieux préciser nos positions respectives et trouver une solution d'entente.

La Société pédagogique vaudoise est membre de la SPR. Elle a donc tout naturellement fait siennes les thèses du rapport de La Chaux-de-Fonds. En outre, elle suit attentivement les travaux de la Commission romande de l'éducation permanente. Ainsi, elle est prête en tout temps pour intervenir dans ce sens par l'intermédiaire de ses délégués à la Commission vaudoise des cours de perfectionnement, ce qu'elle fait parallèlement dans de nombreux autres domaines. La SPV est pour une collaboration étroite avec le DIP dans l'instauration du perfectionnement des enseignants. Elle esti-

me que c'est là la garantie de pouvoir, pour les maîtres, influencer sur leur future éducation permanente, de faire de la formation continue actuellement en voie d'instauration une authentique éducation permanente.

Avenir du perfectionnement dans le canton de Vaud

Au vu de tout ce qui précède, on pourrait être optimiste quant à cet avenir. Il faut cependant ne pas sous-estimer les problèmes immenses qu'il va falloir résoudre pour perpétuer au-delà de l'année longue le perfectionnement des enseignants. Cette dernière a permis de lancer la « machine » : les conditions ont été favorisées par de nombreux facteurs, notamment la décharge par les trois mois supplémentaires sans augmentation de programme. Il ne faut donc pas trop s'illusionner, nulle doute que l'affaire aurait été autrement plus difficile à mettre en place si le canton de Vaud n'avait pas eu besoin d'organiser une année longue pour déplacer sa rentrée scolaire en automne.

Neuchâtel a connu les mêmes conditions, et l'on peut constater que dans ce canton aussi, le perfectionnement a pu se développer mieux qu'ailleurs dans l'optique des thèses du Congrès de 1970. Actuellement, le Jura prépare le même processus ; souhaitons que les collègues jurassiens parviennent aux mêmes résultats que ceux de Vaud et de Neuchâtel. Mais c'est justement après l'année longue que les problèmes se posent.

La Commission vaudoise, quant à elle, a déjà abordé l'étude du deuxième des objectifs de son mandat : étudier les modalités pratiques du perfectionnement au-delà de l'année longue, c'est-à-dire dans le cadre d'une année normale. Dans son cas précis, il s'agit de l'année 1973-1974. Les problèmes suivants sont posés :

— Structure du perfectionnement, c'est-à-dire part du recyclage et de la formation continue.

— Temps de perfectionnement : il semble que le principe de base d'une heure de perfectionnement par semaine d'école est admis comme point de départ, mais il doit être encore examiné et la décision n'est pas encore déterminée.

— Organisation des groupes de travail, problème de leur coordination et d'une infrastructure y relative.

— Décharge des maîtres assistant aux cours : à ce sujet, relevons que la SPV défend énergiquement le principe des cours sur temps d'école, et que la commission la suit dans ce sens ; mais cela pose pour elle un gros problème à résoudre, le remplacement des maîtres mis en congé étant

difficile dans notre canton. Plusieurs solutions sont à l'étude.

— Coordination entre le perfectionnement des enseignants primaires et secondaires, souci majeur de M. F. Bruand, responsable général des cours.

Cette liste n'est pas, comme vous le pensez, exhaustive. D'autres problèmes se posent encore, découlant des premiers. Il serait trop long d'en faire l'inventaire complet, d'autant plus qu'ils surgissent souvent en cours de travail.

Attitude des enseignants face au perfectionnement

En majorité positive, elle comporte cependant quelques fausses notes qui risquent de faire du tort à l'avenir du perfectionnement dans le canton. Il est bien entendu difficile de contenter tous les avis. Cependant, relevons que l'ensemble des branches de cours de l'année est tiré d'une liste de sujets fournie à la Commission par la SPV, après consultation de ses membres par le canal de l'« Educateur ». Les associations et groupements d'enseignants ont été largement consultés, et il a été tenu compte de pratiquement toutes leurs suggestions et idées. Dans ces conditions, les maîtres ont pu avoir un large éventail de possibilités, ce qui explique le contentement de la plupart. La SPV se réserve de faire une enquête auprès de ses sections régionales à la fin de l'année afin de connaître l'avis de tous ses membres et de pouvoir préciser sa politique en matière de formation continue.

Cependant, il faut que tous les collègues soient conscients des difficultés que rencontrent les organisateurs de ces cours et qu'ils les comprennent. Cela demande une vision nouvelle de la formation par les enseignants, une éthique nouvelle. Certes, si les cours sont valables, ils ont alors tout lieu d'en être satisfaits. Mais il faut aussi qu'ils admettent que parfois certains cours doivent être donnés dans des conditions spéciales gênant leur bon fonctionnement. Un effort est à faire tant du côté des enseignants que des autorités. Cette entente entre les deux parties est primordiale, car sans elle, les enseignants n'ont la possibilité que de réalisations sporadiques, bien que louables, de perfectionnement. La SPV a montré l'exemple en organisant ses séminaires de Crêt-Bérard depuis plusieurs années. D'autres groupements et associations ont œuvré dans le même sens et continuent de le faire. Ces actes de pionniers ont été reconnus à leur juste valeur et c'est pourquoï la Commission des cours a intégré dans son organisation plusieurs d'entre eux, notamment le Séminaire d'automne 1972 de la SPV.

Cependant, il faut maintenant aller plus loin et mettre sur pied un véritable perfectionnement des enseignants organisé sur une grande échelle. De plus, les autorités n'ont aucun intérêt à instituer des cours imposés sans l'avis des enseignants eux-mêmes. Si l'on veut que le perfectionnement donne des fruits, il faut qu'il soit motivé chez les enseignants ; sans cela, c'est dépenser de l'argent et de l'énergie en vain. C'est pourquoi, une collaboration étroite et une compréhension mutuelle du problème sont nécessai-

res entre enseignants et autorités. La SPV, tout en défendant fermement ses positions sur la question, souhaite que le perfectionnement vaudois se développe dans ce cadre. C'est pour elle une des conditions du développement concret du corps enseignant, de son évolution vers une école nouvelle et en constant mouvement, et ceci pour le plus grand bien des enfants qui nous sont confiés.

J.-C. Mauroux,
délégué SPV à l'Education
permanente

18	22 550.—	29 200.—	665.—
17	21 850.—	28 200.—	635.—
16	21 100.—	27 200.—	610.—
15	20 400.—	26 150.—	575.—
14	19 700.—	25 100.—	540.—
13	19 000.—	24 050.—	505.—
12	18 350.—	23 000.—	465.—

En 1973, ces montants seront toutefois augmentés d'une indemnité de renchérissement, dite **allocation complémentaire**, égale au 10 % du traitement de base.

Traitements 1973

Suite aux décisions du Conseil d'Etat et aux votes du Grand Conseil lors de sa séance du 11 décembre 1972, la rétribution des fonctionnaires vaudois dans leur ensemble et des enseignants primaires en particulier se présentera comme suit dès le 1^{er} janvier 1973.

Allocation de ménage

Inchangée cette année encore, elle reste :

Ménage	Fr. 1200.—
Ménage avec 3 enfants	Fr. 1440.—
Ménage avec 4 enfants	Fr. 1680.—
Ménage avec 5 enfants et plus	Fr. 1920.—

Allocation pour enfants

Augmentée, elle devient :

Enfant jusqu'à 16 ans	Fr. 720.—
Enfant aux études ou en apprentissage	Fr. 1200.—

Allocation de naissance

Revue, cette allocation s'élèvera dorénavant à : Fr. 200.—

Traitement

a) Indexation

Les traitements servis en 1973 subiront une hausse de 10 % par rapport à ceux de 1972. Elle s'explique :
— par une indexation au coût de la vie ;
— par une anticipation. L'indice pris en considération, 135,5 points, est celui qui, avec la prudence qui s'impose, peut être supputé atteint au milieu de l'année prochaine.

b) Allocation unique

La référence à un indice présumé valable au 30 juin 1973, diminuera évidemment la valeur de l'allocation unique ; le retard en fin d'année sera en effet compensé par l'avance prise au cours du premier semestre. Le principe du rattrapage est toutefois maintenu, calculé comme actuellement. Dès 1974, il se fera cepen-

dant sur les 12 mois de l'année civile précédente. De ce fait, l'allocation unique versée en 1973 (vraisemblablement en fin d'année) ne portera que sur le deuxième semestre 1972.

c) Classification des enseignants primaires

Sans modification :

Catégories	Classes
Maîtresse enfantine	12/15
Maîtresse de travaux à l'aiguille	12/15
Maîtresse semi-enfantine	13/17
Instituteur, institutrice	15/20
Maîtresse ménagère	15/20
Maître ou maîtresse spécial(e)	18/22
Maître ou maîtresse de classe à option	18/22
Maître ou maîtresse de classe supérieure	21/24

Remarque :

Les maîtres et maîtresses reclassés en 1972 et qui étaient alors au maximum de leur traitement s'y retrouveront en 1973, à l'exception des maîtresses enfantines dont l'amélioration portait sur deux classes.

d) Echelle des traitements

Inchangée, de même que les augmentations annuelles correspondantes, elle reste :

Classe	Traitement de base		Augmentation annuelle
	minimum	maximum	
24	26 850.—	35 400.—	855.—
23	26 150.—	34 400.—	825.—
22	25 400.—	33 400.—	800.—
21	24 700.—	32 350.—	765.—
20	24 000.—	31 300.—	730.—
19	23 250.—	30 250.—	700.—

Fidélité

a) Prime de fidélité

Maintenues sans changement de même que la référence au 30 juin de l'année précédente, elles sont donc :

Nombre d'années d'activité	Prime
5 et 6 ans	Fr. 500.—
7 et 8 ans	Fr. 600.—
9 et 10 ans	Fr. 700.—
11 et 12 ans	Fr. 800.—
13 et 14 ans	Fr. 900.—
15 et 16 ans	Fr. 1000.—
17 et 18 ans	Fr. 1100.—
19 ans et plus	Fr. 1200.—

b) Gratification d'ancienneté

Cette gratification, due après 25 années d'activité, s'élève de nouveau à Fr. 1500.—

Retenues

a) AVS

Dès le 1^{er} janvier 1973, le retenue en faveur de l'AVS s'élèvera au 4,5 % du traitement total.

b) Caisse de pensions

Le taux de la contribution à la caisse de pensions reste fixé au 8 % du traitement cotisant (90 % du total constitué par le traitement de base, l'allocation complémentaire et, lorsqu'elle existe, l'allocation de ménage de Fr. 1200.—).

Du fait des décisions récemment prises par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil, deux cas peuvent se présenter :

- l'écart entre les traitements cotisants de 1972 et de 1973 est égal ou inférieur à Fr. 3000.— ; le traitement cotisant est inchangé en 1973 ; il en va de même, par suite, de la cotisation à la CPEV ;
- l'écart précité est supérieur à Fr. 3000.—. Le traitement cotisant est alors augmenté de la seule partie excédentaire ; la prime afférente subit alors la majoration correspondante.

Retraites

Une allocation de renchérissement est également accordée aux pensionnés dès le 1^{er} janvier 1973. Dorénavant différenciée, elle sera déterminée par le tableau suivant :

Anciens pensionnés	Taux
jusqu'au 31 janvier 1955	9 0/0
du 1 ^{er} février 1955 au 1 ^{er} avril 1961	7 0/0
du 1 ^{er} mai 1961 au 1 ^{er} janvier 1967	5 0/0
du 1 ^{er} février 1967 au 1 ^{er} janvier 1969	3 0/0
dès le 1 ^{er} février 1969	1 0/0

Le secrétaire général SPV.

Commission vaudoise, moyens de l'enseignement biblique

Membres

Cette commission vaudoise comprend des délégués du département (MM. Mot-taz, Anken et Cavin), un délégué du Conseil synodal, des membres vaudois de la commission romande préparant le nouveau matériel (pasteurs et enseignants), des délégués de l'enseignement secondaire et des délégués SPV.

Buts

Une commission romande formée d'ec-clésiastiques et d'enseignants protestants et catholiques prépare de nouveaux moyens d'enseignement biblique. Le canton de Vaud connaît actuellement un enseignement biblique, facultatif pour l'élève et l'enseignant. Sa conception est différente de celles de Genève et Neuchâtel, différente de celles Fribourg et du Valais. Le département a nommé notre commission pour donner son préavis sur l'introduction des nouveaux moyens dans l'école vaudoise.

Activités

Les liens de l'Eglise et de l'Etat dans notre canton ont été naturellement abordés dans nos premiers contacts, bien que la commission soit incompétente pour se prononcer dans ce domaine.

Deux livres ont été étudiés et acceptés :

- « D'Abraham à David », pour les futures 4e.
- « A la Découverte de l'Evangile de Luc » (première partie), pour les futures 5e.

Un fascicule donnant quelques précisions et suggestions pour le maître, un livret de références bibliques accompagnant chaque livre qui est plutôt un cahier puisque l'élève peut découper, coller, colorier et même compléter.

Contacts CC - membres SPV de la commission

La commission a demandé une entrevue au CC pour lui parler de son travail et lui présenter les 2 ouvrages achevés. Leur acceptation entraîne un changement dans la répartition de la matière au cours des différentes années. Le nouveau programme comprendrait :

- certains récits bibliques (en rapport avec l'actualité, puis tirés de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament) pour les futures 1^{re}, 2^e et 3^e ;
- une étude systématique de l'Ancien Testament et de l'Evangile de Luc pour les futures 4^e, 5^e et 6^e ;
- deux séries de sujets pour les futures 7^e, 8^e et 9^e :
 - des monographies indépendantes les unes des autres sur la vie religieuse d'après J.-C. ;
 - une étude de thèmes bibliques (alliance, création, etc.).

Les enseignants sembleraient être libres de traiter les sujets qu'ils voudraient retenir.

Le CC a approuvé le travail effectué par les membres SPV de la commission, a pris acte du nouveau programme et admet qu'il puisse servir de base de travail à la commission.

A propos de la troisième partie, il insiste sur la possibilité de choix des enseignants et espère fortement que les membres SPV de la commission, comme par le passé, veillent à ce que les monographies (série a) permettant un élargissement et un approfondissement sur l'actualité soient d'autant plus objectives. Il souhaite une brochure traitant de l'histoire de l'Eglise.

Le CC a demandé de préparer le présent rapport pour qu'il soit publié dans l'« Educateur ».

Au nom des membres SPV
de la commission :
Jacques Autier.

Histoire

Cinquante-sept fiches (format A4) traitant des :

GAULOIS
HELVETES
ROMAINS
BARBARES
FRANCS

de CHARLEMAGNE

et de la GENÈVE ROMAINE

sont proposées par le département aux maîtres et maîtresses des 3^e, 4^e et 5^e années. Préparées à Genève, chacune d'elles comporte un ou des croquis ainsi qu'un texte documentaire succinct.

Le nombre des exemplaires disponibles est restreint ; il ne pourra donc être fourni qu'un seul jeu par classe. Les collègues intéressés par la présente offre, qui ne comporte aucun débours de leur part, sont priés d'adresser leur demande directement au Service primaire (Département de l'instruction publique, rue de la Barre 8, 1005 Lausanne) que nous remercions de cette heureuse initiative.

Secrétariat général SPV.

Vacances des jeunes

Pas de morte-saison

« Crescendo » tel est le rythme caractérisant le travail de « Vacances des Jeunes », travail qui s'amplifie, s'intensifie, s'élargit parce que les appels auxquels il essaie de répondre deviennent de plus en plus pressants.

Organiser des camps pour les grands élèves de nos écoles primaires, supérieures, secondaires ou spéciales exige un effort grandissant de la part du comité d'organisation et des cadres.

Parallèlement à l'organisation des camps, à la constitution des équipes d'encadrement, à l'amélioration des installations et du matériel, il y a les multiples démarches en Suisse et en France, de même que les travaux d'entretien et de réparation de la maison d'Arzier. En plus, selon les possibilités financières, se poursuit l'approche d'un objectif important : la construction du Centre de vacances et de séjours échelonnés sur toute l'année. A côté des maîtres d'état, nous accomplissons de nombreuses besognes destinées à diminuer le coût : terrassements, aménagement intérieur, installations hydrauliques et sanitaires, rangement de gros matériel, préparation des panoplies d'outils mises à la disposition des campeurs, remise en état du mobilier, des grandes tentes et des tentes de patrouilles, etc.

A quoi il faut ajouter les travaux de secrétariat, d'administration, les problè-

mes financiers, la recherche de fonds, sans oublier l'engagement du personnel de maison.

Les responsables doivent consacrer du temps pour visiter des lieux d'implantation, pour obtenir les autorisations, pour organiser les transports. Il s'agit de constituer les équipes d'encadrement : directeurs, économes, moniteurs et monitrices, équipes dont la compétence est indispensable à la réussite des séjours, dans lesquels campeurs et campeuses doivent trouver détente, activités intéressantes, climat aussi amical que possible, occasion de vivre une expérience enrichissante en collectivité, où l'on essaie de leur suggérer, dans le respect mutuel et la liberté, le bon emploi de leurs futurs loisirs et de leur temps libre.

C'est ainsi que « Vacances des Jeunes » s'appuie sur les principes adoptés par les CEMEA (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active), ce vaste mouvement auquel adhèrent de nombreux organismes et institutions. Ces principes sont maintenant appliqués non seulement dans de nombreux pays francophones des divers continents, mais aussi, notamment, en Italie, au Tessin. Au Canada, par exemple, la réforme scolaire s'est inspirée de ces principes.

Les activités si diverses de « Vacances des Jeunes » nécessitent un renforcement du comité et des commissions de travail.

Chers collègues, chères collègues du canton de Vaud, vous pouvez favoriser notre action en y participant directement, occasionnellement ou de manière suivie. Aidez-nous à augmenter notre dynamisme. Vous soulagerez les responsables en joignant vos forces efficaces aux leurs. Vous pourrez vous charger, selon vos préférences, de travaux d'administration, de propagande, de recherche de personnel, de préparation technique des camps, etc. Vous encouragerez aussi, par cette précieuse collaboration, les efforts des collègues qui se sont préparés pour diriger des groupes.

Venez grossir les rangs des enseignants qui se soucient d'organiser un travail éducatif et une action de prévention sociale, à notre époque où tant de dangers menacent les jeunes, afin de leur offrir des séjours bénéfiques.

Veuillez proposer votre appui à : Marcel Barbey, instituteur, 5, Petit-Beaulieu, 1004 Lausanne.

Au nom du comité de « Vacances des Jeunes », un chaleureux merci.

Jeunesse et sport

L'Ecole fédérale de gymnastique et de sport organise un cours d'introduction J+S, réservé aux enseignants, dans la discipline **excursions et plein air**. Dates :

16 et 17 avril 1973. Conditions d'admission : avoir organisé un ou plusieurs camps d'été au d'automne d'une durée de 6 jours.

Délaï d'inscription : **10 février 1973.**

Notre secteur cantonal J+S organise les cours de formation de moniteur 1 J+S suivants :

— du 21 au 25 février : ski de fond. Délaï d'inscription : **10 janvier 1973 ;**

— du 5 au 9 avril : excursions et plein air ;

— du 16 au 19 avril : volleyball.

Délaï d'inscription pour ces deux cours : **1^{er} février 1973.**

Remarques générales :

— Ces cours sont ouverts à tous les membres du corps enseignant qui s'engagent à organiser un camp ou un cours pour leurs élèves.

— Conditions d'admission : avoir de bonnes connaissances techniques dans la discipline choisie.

— Les frais de voyage, de logement et de pension sont à la charge de Jeunesse et Sport.

— Les feuilles d'inscription à ces cours doivent être demandées à Jeunesse et Sport, rue de la Barre 8, 1001 Lausanne.

AVEPS

Tournoi de hockey

Dimanche 21 janvier 1973, à 8 heures. Après Yverdon, Morges, Villars, rendez-vous **au Sentier**. Tout le canton est bientôt parcouru !

Le tournoi oppose des équipes de trois joueurs plus le gardien, remplaçants autorisés.

Aucune équipe ne sera admise sans son propre gardien (équipements pour gardiens à l'étude).

Règlement complet envoyé dès réception de l'inscription de l'équipe.

Prévoyez : après le hockey, profitez de l'endroit pour le ski, surtout le ski de fond.

Inscriptions : immédiatement auprès de Bernard Gueissaz, Figuiers 27, 1007 Lausanne.

Gymnastique respiratoire

Klara Wolf

Les cours de respiration consciente reprendront les :

Lundi 15 janvier, à 16 h. 35, à la salle de rythmique du Collège de Chailly, Lausanne.

Mardi 16 janvier, à 18 h. 50 et à 20 h., à la salle de paroisse de Montriond, avenue Dapples 50, Lausanne.

Prix pour dix leçons : 48 francs.

Renseignements auprès de S. Ogay, tél. (021) 32 31 13 et **inscriptions à l'avance** auprès de M^{me} Fischer, tél. (021) 26 63 19.

Maîtresses enfantines

Après l'assemblée du 22 novembre à Beaulieu, il a été trouvé une paire de gants de peau bruns. Ils sont à disposition au secrétariat SPV.

CONGRÈS SPV
le 19 mai

Rédacteur de la rubrique vaudoise
Jean FLUCK, Valmont 1, 1010 Lausanne, tél. (021) 32 02 84.

PELLICULE ADHÉSIVE

HAWE®

SELBSTKLEBEFOLIEN

P.A. Hugentobler 3000 Bern 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43

LA SPR UNE ET DIVERSE

Le perfectionnement des enseignants primaires genevois

Remarques générales

L'idée même de perfectionnement est relativement récente. De nombreuses formes ont déjà été expérimentées notamment lors de l'introduction de manuels nouveaux (géométrie) ou de techniques nouvelles (lecture expliquée ou silencieuse).

Obligatoires et touchant l'ensemble du corps enseignant de certains degrés, les cours sont devenus, en règle générale, facultatifs et ont pris des formes plus diversifiées, répondant ainsi mieux aux besoins des enseignants.

La limite entre recyclage et formation continue est aussi souvent très difficile à situer.

D'autre part, un inventaire de toutes les opérations de recyclage n'a d'intérêt qu'à condition de savoir ce qui les a précédées et de ce qui pourrait leur succéder. Or leur évolution quantitative et qualitative est très sensible.

Des limites apparaissent maintenant : limites dues aux difficultés à résoudre le problème des remplacements (pendant l'horaire scolaire), aux efforts considérables déjà consentis (après les heures de classe) par la plupart des enseignants en vue d'un perfectionnement, efforts qu'il n'est pas raisonnable de vouloir solliciter toujours davantage.

Le perfectionnement devenant de toute évidence une nécessité permanente, les solutions actuelles ne suffisent plus et une recherche de formules inédites doit être entreprise sans retard ; le contexte économique (restrictions quant aux postes, budgets réduits, etc.) ne conduit pas à l'optimisme, tant que certaines instances politiques refusent ou se déclarent incapables de réunir les conditions nécessaires au passage des déclarations d'intention et des constats d'insuffisance à des réalisations concrètes.

Les opérations de recyclage

La quasi-totalité des efforts fournis par l'enseignement primaire genevois sont investis dans la mathématique. Tous les enseignants, ou presque, ont suivi, en dehors de l'horaire scolaire, une fois par semaine, et ceci pendant un semestre au moins, un cours théorique de niveau uni-

versitaire, consacré aux bases de la mathématique moderne (cours Burdet).

Facultatif, ce cours a été suivi avec constance et a permis à tous les enseignants de mieux comprendre les démarches logiques sur lesquelles se fonde l'enseignement rénové de la mathématique.

Tout enseignant, dont la classe rejoint le groupe des classes dites expérimentales du point de vue de la mathématique moderne, est associé une fois par mois, et ceci pendant deux années, à un séminaire organisé par degré, et dirigé par un assistant travaillant en contact étroit avec le Service genevois de la recherche pédagogique.

Les séminaires conduisent les participants dans les classes où des leçons sont démontrées puis discutées.

Le remplacement est assumé par la DEP.

Une opération semblable est maintenant envisagée pour le français moderne.

Un cours théorique sur la linguistique et la grammaire générative réunit, toujours après l'horaire scolaire et inscription facultative, plus de 200 enseignants. Quelques classes expérimentales défrichent le terrain et préparent la mise en application des nouvelles conceptions de l'enseignement du français.

Ces deux démarches ont été mises sur pied par la DEP en collaboration avec le SRP d'une part, avec les Etudes pédagogiques d'autre part.

Facultatives dans leurs premières phases, elles deviendront, de par la généralisation des enseignements concernés, obligatoires. Il s'agit donc bien d'opérations de recyclage.

On doit leur ajouter un cours s'adressant à toutes les personnes concernées, demandé par la SPG, mais organisé par le Service de santé de la jeunesse, cours s'étendant sur deux demi-journées, pendant les heures d'école ; il s'agit d'un cours de premiers soins pour tous les collègues préposés à la tâche de secouriste dans les écoles.

Les projets nouveaux de la DEP pour l'année qui vient semblent se limiter :

- à une information générale concernant les nouveaux programmes romands ;
- à un cours d'éducation physique pour les maîtresses de I P.

Formation continue

Les cours mis sur pied par l'autorité scolaire dans le cadre d'une formation continue sont relativement rares.

Il convient toutefois de signaler la possibilité offerte aux inspecteurs d'organiser, dans leurs circonscriptions respectives, une ou plusieurs journées pédagogiques selon les disponibilités en matière de remplacement.

Les sujets qui y sont abordés peuvent parfois faire penser, lorsqu'une certaine autonomie est laissée aux enseignants, à une formation continue plutôt qu'à une information administrative.

Il faut aussi mentionner la constitution de groupes de travail notamment dans le secteur des classes spécialisées où un excellent travail se réalise souvent et où le perfectionnement des maîtres est indéniable ; trois ou quatre groupes se réunissent à raison d'une séance par mois.

On peut rappeler aussi, mais cette fois en dehors de l'horaire scolaire, les laboratoires de sciences, certains ateliers d'activités créatrices.

Il faut surtout signaler les deux cycles de conférences données par M. Berchtold, suivies de groupes de travail occupés à l'élaboration de documents d'histoire, documents permettant une approche nouvelle des événements historiques.

L'opération la plus appréciée est sans conteste le cours d'initiation au cinéma ; entièrement axé sur la formation personnelle des participants, ce cours est ce qu'on peut appeler une phase de l'éducation permanente : rien de ce qui est présenté n'est directement utilisable en classe ; il ne vise qu'à un enrichissement de la personne et c'est déjà beaucoup.

Ce tour d'horizon de la formation continue des enseignants genevois doit être complété, par tous les appuis dont peuvent bénéficier les titulaires dans leur classe, dans les domaines de l'éducation musicale, artistique, physique. Ces appuis donnés par des spécialistes contribuent indéniablement à des progrès dans les méthodes et un élargissement du champ d'activité.

La formule la plus efficace, instituée depuis peu, laisse au maître l'initiative de l'appel à un spécialiste. L'appui est « à la carte ». Malheureusement, des difficultés de personnel rendent difficile la généralisation du système.

Le canton de Genève face à l'éducation permanente des enseignants

La situation de Genève est privilégiée pour deux raisons au moins :

- l'accès des enseignants à l'Université est garanti, puisque tous (sauf les maî-

tresses enfantines et certains enseignants des classes spécialisées) sont titulaires d'une maturité :

— l'Ecole de psychologie et des sciences de l'éducation (EPSE) est située à Genève.

On peut déjà faire état de mesures intéressantes en faveur de l'éducation permanente des enseignants, bien qu'encore assez éloignées (quantitativement) de tout ce qui était préconisé à La Chaux-de-Fonds.

La SPG est en discussion, et est optimiste quant aux conclusions de ses démarches, pour obtenir une année d'étude de congé (sans retenue de traitement) en cours de carrière. Cette année d'étude est acquise pour les enseignants secondaires genevois.

D'autre part, pour les collègues qui souhaitent accéder à l'enseignement secondaire, où la licence est requise, le DIP a admis le principe suivant : arrivé au stade d'une demi-licence (dans l'une des facultés donnant accès à l'enseignement secondaire), l'instituteur peut passer au cycle d'orientation où il travaille avec un demi-horaire. Le traitement reste plein. L'enseignant bénéficie de ce statut pendant deux ans, soit le temps jugé nécessaire à l'acquisition de la licence complète.

C'est sans doute au sein de l'EPSE que les conditions de formation continue et d'éducation permanente sont les plus favorables.

L'évolution est spectaculaire. Elle concerne évidemment tous les enseignants de Suisse romande bien que Genève soit avantagée géographiquement.

L'acquisition d'une licence en pédagogie par unités capitalisables est devenue possible et devient compatible avec la tenue de classe.

Très récemment a été admis un autre principe très important, soit la prise en considération en tant qu'unités capitalisées de l'activité professionnelle.

Enfin, afin de favoriser l'éducation permanente des enseignants un système de cours à la carte, tenant compte des horaires de travail, est progressivement mis en place.

L'ouverture faite aux enseignants par la nouvelle direction de l'EPSE est remarquable et mérite toute l'attention des associations professionnelles.

La part prise par la SPG dans le domaine de la formation continue

Jusqu'à présent la SPG ne peut faire état d'aucune réalisation marquante.

Des groupements d'enseignants, qui lui sont plus ou moins proches, peuvent en

revanche avancer de nombreux cours, séminaires ou ateliers; il s'agit du GREM, des CEMEA, de la SSTMRS...

La SPG souhaite depuis de nombreuses années assumer sa part. Elle ne pense pas pour l'instant arriver à des cours qui seraient organisés de manière traditionnelle. Elle envisage plutôt la constitution (et a déjà constitué) de nombreux groupes d'étude (évaluation du travail sco-

laire, liaison enseignement primaire, enseignement enfantin, etc.) qui en soi favorisent grandement l'éducation permanente. Elle a l'intention, de plus, d'organiser des cycles de conférences et de déclencher ainsi des réflexions plus ou moins reliées à la formation continue des enseignants.

Genève, le 11 décembre 1972.

R. G.

Evaluation du travail scolaire

Commission A1 du plan général (« Educateur », N° 36)

Dans le livre de De Landsheere « Evaluation continue et examens », dont nous avons déjà parlé et tiré un texte, nous prendrons deux nouvelles pages, l'une critique à l'égard des épreuves, examens et interrogations, l'autre les légitimant.

A chacun de confronter ses propres expériences et constatations à ces deux séries d'arguments (qui n'épuisent pas l'analyse de l'auteur).

R. G.

Accusation

Qu'il s'agisse d'interrogations périodiques ou d'examens trimestriels ou annuels, l'évaluation se réduit souvent à un contrôle de rétention de connaissances laissant inexplorés, non seulement les aspects les plus importants de l'intelligence, mais aussi à peu près tous les traits de personnalité qu'une éducation bien comprise doit cultiver.

Nous nous trouvons, en fait, devant les séquelles d'un système pédagogique où les leçons servent de bandes transporteuses de connaissances et de valeurs, sélectionnées en fonction d'un rôle prédéterminé à jouer dans une société non démocratique.

Dans ce cadre, l'examen constitue une sorte de contrôle de fabrication, de vérification de la conformité au moule, au gabarit, bref aux spécifications imposées par l'autorité.

L'épanouissement de la personne humaine n'occupe guère de place dans ces préoccupations, car l'éducation n'est pas conçue pour elle, mais pour le service d'un régime.

Les conséquences malheureuses de cette situation ont été analysées mille fois. Au lieu de servir l'élève, de l'informer fonctionnellement de la valeur de ses comportements en cours d'apprentissage, de faire naître une adaptation meilleure, d'apporter donc une évaluation acceptée au point que l'étudiant y participe sincèrement et spontanément, l'examen est aussi mal accueilli qu'une déclaration à l'impôt qui, elle non plus, n'est certainement pas génératrice de civisme.

En outre, le rejet profond de la procédure combinant son effet avec la pauvreté intellectuelle des questions posées conduit à un résultat aisément imagina-

ble : dans les quinze mois qui suivent un examen, un oubli de 80 % des matières factuelles n'est pas exceptionnel.

Ainsi, si l'on excepte la fonction sociale jouée par l'examen, le fiasco est complet : on n'a ni éduqué, ni instruit.

(pp. 19-20)

Défense

Quelles qu'en fussent les imperfections, les examens traditionnels n'ont pas empêché notre civilisation d'atteindre un niveau scientifique, jamais égalé dans l'histoire de l'humanité. Le filtrage qu'ils ont opéré s'est donc révélé, au moins partiellement, valide.

La chose est évidente. Avec la restriction faite au chapitre précédent, on peut affirmer que les examens traditionnels ont permis d'identifier les élèves les mieux et les moins bien doués, tri capital dans la forme de civilisation que nous avons connue dans la dernière centaine d'années.

Que la procédure ait été grossière (en ce sens qu'elle a ignoré ou gaspillé des talents, au détriment des couches sociales défavorisées surtout) et injuste envers la population des élèves moyens, mis brutalement dans le même sac, n'enlève rien au fait que, dans une démocratie peu évoluée, les examens ont bien joué leur rôle.

(p. 46)

S'endurcir pour la vie...

Selon les behavioristes, une conduite ne s'apprend que si elle est effectivement produite. Il paraît donc souhaitable que, périodiquement, l'étudiant soit amené à faire un effort exceptionnel, à bander son énergie, à affronter l'ordalie des examens, avec toutes ses imperfections, voire ses injustices. Car la vie ne lui épargnera

pas semblables épreuves, et il est bon d'y être préparé.

Par ailleurs, la concurrence, la compétition sont des traits fondamentaux de notre civilisation. L'examen et le concours existent et l'on peut même souhaiter qu'ils s'imposent de plus en plus là où il y a plus de candidats que de places ou d'emplois disponibles, sinon le favoritisme sous toutes ses formes et l'inefficacité qui l'accompagne ont libre jeu.

Se situer par rapport aux autres...

Si un classement défavorable à une épreuve peut donner un choc, il permet aussi de se situer par rapport aux autres (non dans l'absolu, mais dans les conditions de l'examen !). Celui qui a fait de son mieux peut ainsi mieux ajuster ses ambitions ; celui qui ne l'a pas fait a

l'occasion de découvrir, peut-être avant qu'il ne soit trop tard, les conséquences de ses faiblesses.

En règle générale, le succès profite mieux que l'échec, mais une certaine frustration constitue, pour certains, un utile aiguillon.

Large synthèse et intégration des connaissances...

Il est indéniable que les examens portant sur de vastes ensembles de connaissances obligent l'étudiant à construire des synthèses à l'occasion desquelles il perçoit, parfois pour la première fois, l'économie de tout l'édifice, les relations entre parties et, éventuellement, les points communs entre différentes disciplines.

(pp. 47-48)

Enseignement enfantin Enseignement primaire

Commission A2 du plan général (« Educateur », N° 36)

Plus de 25 collègues ont manifesté leur intérêt pour l'étude du problème entrevu par le comité, confirmant ainsi la réalité du clivage entre l'enseignement enfantin et l'enseignement primaire.

Clivage ou fossé ?

Dysharmonie ou rupture ?

Question de vocabulaire sans doute.

Seule une analyse descriptive peut évaluer la gravité de la situation actuelle. Elle ne peut être le fait que des enseignants, en une certaine mesure des parents. Le travail est commencé.

La diversité des attitudes ne permet pas d'expliquer toutes les observations déjà réunies. Des divergences de doctrine apparaissent ; des contrastes sont mis en évidence avec éclat. L'enfant de deuxième année est confronté à des exigences très

différentes, trop différentes de celles auxquelles il avait été accoutumé. Le climat de travail est modifié de manière trop fondamentale et trop brusquement.

Evidence. Mais cette évidence est-elle nécessaire ? La rupture est-elle utile ? Est-elle bénéfique ? Doit-on accepter le saut comme une fatalité, voire comme un choc salutaire ?

Beaucoup de questions. Des solutions ? Changer la première année ? La deuxième ? La troisième ? Les trois ensemble ? Qu'en pensez-vous ?

Déjà quelques points de vue nous sont parvenus. A votre tour de nous faire connaître vos constatations, vos doutes, votre opinion.

Ecrivez-nous ou prenez contact, par l'intermédiaire de Liliane Urben, chemin du Renard 44, 1211 Aïre ou Gertrude Bart, rue Dancet 12, 1205 Genève.

R. G.

Compte rendu de l'assemblée générale

5 décembre 1972

Quelle mauvaise langue prétendait que les assemblées de la SPG n'étaient pas plus fréquentées que les locaux de vote ? Dans les deux cas la preuve du contraire a bel et bien été administrée et mardi 5 décembre on a craint d'avoir à rajouter des chaises. Or, comme elles sont actuellement toutes au Théâtre de Poche...

Peut-être nos membres ont-ils apprécié la nouvelle façon d'exposer l'ordre du jour dans la circulaire de convocation et ont-ils pu, de la sorte, se faire d'avance une idée de l'importance des points débattus.

Ordre du jour

1. Règlement de l'enseignement primaire.
2. Contrôle de l'enseignement des disciplines spéciales.

- 2.1. Assistants pédagogiques ou sous-inspecteurs.
- 2.2. Inspecteurs des disciplines spéciales.
3. Prix de fin d'année.

4. Enseignement d'une deuxième langue à l'école primaire.
5. Divers et propositions individuelles.

Règlement de l'enseignement primaire

Il date initialement de 1936, période où Genève connaissait une situation difficile, qui aura probablement influencé les rédacteurs d'alors. En 1958, la nécessité d'une mise à jour s'est fait sentir et c'est à la même opération que l'on procède actuellement.

Au printemps dernier, la Direction de l'enseignement primaire (ci-après DEP) a transmis aux associations professionnelles son projet de nouvelle version du règlement. Le comité de la SPG l'a examiné attentivement et, au cours de deux séances de délégations consacrées à cet objet, il a présenté et expliqué ses remarques ou propositions. Enfin, en octobre 1972, la version considérée comme définitive par la DEP a été remise aux associations professionnelles.

Malheureusement, force est bien de constater que l'évolution à laquelle on était en droit de s'attendre, est bien mince et, qu'au contraire, l'esprit de contrainte, voire de dirigisme — concevables en 1936 — semblent se maintenir. En effet, la majeure partie des propositions de la SPG ne sont pas prises en considération, quelques-unes le sont partiellement, une ou deux sont acceptées. Parmi ces dernières il faut mentionner une concession de la DEP : la place faite à la participation des associations professionnelles en ces termes (art. 14 bis) :

« Le corps enseignant, par le truchement des associations professionnelles reconnues, est associé par le département à l'étude des questions générales relatives à l'instruction publique. Les modalités de cette participation sont fixées par un ordre de service. »

Cette place est tout de même assez vague en regard de ce que la SPG avait demandé : inscription des séances de délégations, commissions mixtes, congés syndicaux, etc. Autrement dit, il semble qu'on n'accorde que ce qui ne peut démentement pas être refusé.

Même remarque pour la formation continue, dont nous avons demandé qu'elle figure de manière précise dans le règlement et dont il ne reste que :

« Le département suscite et encourage les démarches visant à la formation continue du corps enseignant. Les modalités relatives à l'organisation du perfection-

nement des maîtres sont fixés par un ordre de service. »

Enfin, on reste perplexe à voir que si d'un côté on avance des idées généreuses et générales telles que « éducation intellectuelle », de l'autre — celui de l'application — il ne subsiste pratiquement rien de cet esprit. Le règlement ne serait-il donc que l'instrument d'application d'une ligne de conduite ?

Restons réalistes et faisons tout de suite une nuance : actualisation n'est pas révision et prendre part à l'une n'aliène en rien l'idée de souhaiter l'autre ; mais on pourrait se demander s'il ne vaudrait pas mieux, alors, renoncer à toute participation à cette actualisation 1972 et attendre pour intervenir la révision de la loi sur l'instruction publique prévue pour 1974. Il appartient donc à l'assemblée de donner son avis. Les différents aspects de la question sont abondamment discutés et examinés. Plusieurs solutions sont envisagées et mises aux voix :

1. La SPG renonce à toute participation à l'actualisation du règlement de l'enseignement primaire et dégage sa responsabilité ; elle renonce du même coup à toute participation à l'élaboration des instructions réglementaires.

Cette proposition est refusée à l'unanimité.

2. La SPG poursuit son action auprès du chef du Département de l'instruction publique, faisant ainsi dépendre sa participation à l'élaboration des instructions réglementaires, des résultats obtenus.

Elle exprimera au chef du DIP sa position sur les articles déjà contestés, cela en corrélation avec la révision ultérieure du règlement (liée à celle de la loi sur l'instruction publique).

La SPG sauvegarde toute liberté d'action ultérieure sur l'ensemble des textes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par l'assemblée.

Contrôle de l'enseignement des disciplines spéciales

De manière générale, si l'on compare l'appareil de contrôle dans les divers cantons romands, on constate que Genève accuse la plus forte densité d'inspecteurs.

2.1 Assistants pédagogiques ou sous-inspecteurs

Selon qu'ils s'occupent de telle ou telle discipline spéciale, la conception de leur travail diffère, il y a confusion quant aux compétences des assistants pédago-

giques : ils sont chargés ici d'assister le corps enseignant, là de suppléer l'inspecteur dans ses tâches de contrôle. Dès lors le terme d'« assistant pédagogique » n'est plus adéquat et il vaudrait mieux adopter franchement celui de « sous-inspecteur » ; on saurait alors clairement que l'appareil de contrôle se renforce, ce que le corps enseignant ne semble pas enclin à admettre. Il n'est pas question, bien entendu, de réduire les assistants pédagogiques au chômage. Ils trouveraient une activité certainement tout aussi enrichissante soit du côté du perfectionnement du CE, de la formation continue, des activités parascolaires, ou de la recherche, de la formation des maîtres de disciplines spéciales, etc. C'est pourquoi, l'assemblée unanime :

— demande que l'assistant pédagogique ne soit pas chargé de contrôler, mais d'assister le corps enseignant ;

— s'oppose à la nomination de sous-inspecteurs ;

— remet en cause la nomination des assistants pédagogiques actuellement en fonction et dont les tâches seraient assimilées à celles de sous-inspecteurs.

2.2 Inspecteurs de disciplines spéciales

Partant du principe que l'instituteur est un généraliste, on peut se demander s'il est justifié que ce généraliste soit contrôlé, dans certaines disciplines dites spéciales (chant, dessin, gym, etc.) par des spécialistes ; ne vaudrait-il pas mieux confier ce rôle à un inspecteur généraliste, lui aussi ? Le nombre de contrôles ne serait pas diminué pour autant avec pour corollaire le fait — ou l'inconvénient ? — de n'avoir affaire qu'à un seul inspecteur, omnipotent. Il y a là une étude à faire de façon plus approfondie et l'assemblée décide dans ce but de **remettre en question la fonction d'inspecteur de discipline spéciale.**

Prix de fin d'année

Ils sont prévus par la loi, qui dit :

« Les élèves qui se sont distingués par leur travail et leur conduite (!) reçoivent des prix qui sont distribués en séance publique. »

C'est dire que toute intervention pour ou contre les prix devrait se faire par-devant le Grand Conseil. Cela n'empêche que, de divers côtés, on se préoccupe de cette question ; un sondage a été effectué auprès des parents ; il en ressort que les avis sont très partagés, et il est probable qu'une telle enquête effectuée auprès des enseignants donnerait les mêmes résultats (50 % pour, 50 % contre) mais en raison d'arguments différents.

Parler prix c'est du même coup évoquer les notes scolaires, c'est aussi discuter d'un système éducatif basé sur les récompenses et les sanctions ; c'est donc remuer de grands problèmes que le comité ne désire pas voir tranchés par un vote simpliste (pour ou contre les prix) et il propose à l'assemblée la constitution d'une commission chargée d'étudier la question des prix sous ses aspects psychologiques et pédagogiques et de lui soumettre ensuite ses conclusions dûment motivées. Cette proposition est entérinée par un vote unanime.

Enseignement d'une seconde langue à l'école primaire

Il semble à première vue, impossible de remettre en cause l'enseignement d'une seconde langue à l'école primaire, puisque des décisions sont sur le point d'être prises sur le plan romand. On ne peut s'empêcher de constater, pourtant, que la procédure est assez cavalière, qui consiste à placer tout le monde devant le fait accompli. Ni la population, ni le corps enseignant n'ont été consultés. En effet — si 2^e langue, il y a — pourquoi le choix doit-il forcément se porter sur une langue nationale, donc nécessairement sur l'allemand ? D'autre part, nombre de nos collègues, déjà aux prises avec des difficultés d'horaires quasi insurmontables, s'inquiètent des modalités d'introduction de cette 2^e langue. C'est pourquoi l'assemblée demande au comité d'intervenir auprès de la conférence des présidents pour que soit mis en discussion le **principe** même de l'introduction **d'une 2^e langue** à l'école primaire, et **son choix.**

Assemblée intéressante, vivante, discussions placées à un niveau élevé, voilà de quoi réjouir le comité qui a le sentiment de travailler en plein accord avec l'ensemble des membres de la Société pédagogique genevoise.

lu.

A la recherche d'un stylo perdu

Collègue, toi qui, à la fin de la dernière assemblée, as emporté, faute de savoir à qui le rendre, un stylo (Parker), sois gentil ! Renvoie-le au comité ; l'un de ses membres y tient beaucoup.

SPG, Ecole de St-Jean, 1203 Genève.

R. G.

Séance des délégations

10 novembre 1972

A l'ordre du jour :

1. Communications de la DEP.
2. Admission aux études pédagogiques ; date limite pour l'exigence « Matu pour tous ».
3. Stabilisation.
4. Règlement de l'enseignement primaire.
5. Assistants pédagogiques et maîtres de disciplines spéciales.
6. Formation continue.
7. Expérimentations en cours.
8. Divers.

Communications

Elles sont nombreuses et nous ne retiendrons que quelques-unes d'entre elles.

Commission romande « Langue 2 »

Bien que la procédure de consultation ne soit pas encore définie, il semble établi que les associations professionnelles seront associées aux travaux d'étude. La SPG entend bien suivre cette affaire de très près.

Classes tenues par des candidats

Aux questions posées à ce sujet par les associations de parents, la DEP répondra par le canal de la Conférence de l'instruction publique. Cette mesure provisoire étant liée au problème du recrutement, la SPG confirme qu'elle soutiendra la DEP sur ce point.

EPSE

Une commission restreinte va définir les modalités d'une nouvelle articulation des études relatives à la formation continue, dans le cadre du système d'unités capitalisables.

Réforme II du CO

La direction générale du CO pense associer :

- l'enseignement secondaire supérieur ;
 - la SPG ;
 - les associations de parents ;
- à une réflexion sur les réformes du CO.

Le CO a, d'autre part, envoyé une lettre aux instituteurs concernés par un passage éventuel, leur fixant un ultime délai pour le mois de septembre 1974.

COGMEP

Les délégués SPG dans les diverses sous-commissions seront convoqués à une première séance, dans le courant du mois de janvier 1973.

Besoins en locaux

Par manque de place, la DEP se verra contrainte d'utiliser plus fréquemment des

salles d'étude occupées par des titulaires pendant la journée.

Admission aux études pédagogiques

Pour permettre aux volées en cours de terminer leurs études, la date limite de septembre 1975 a été retenue pour la reconnaissance des diplômes CG du Collège Voltaire et de l'Ecole supérieure de commerce. Dès septembre 1976, la maturité deviendra le seul titre donnant accès aux EP. L'information des parents et des élèves se fera par les bulletins paraissant dans l'enseignement secondaire.

Garantie d'emploi - Stabilisation

La SPG et l'AMSEP font part de leur étonnement face à la recrudescence des contrôles (particulièrement dans le domaine du chant), en relation avec la stabilisation du personnel suppléant. La DEP estime cette procédure logique dans le contexte actuel. La plupart des stabilisations ne poseront d'ailleurs aucun problème, seules cinq personnes semblent ne pas pouvoir justifier d'une activité « certifiée suffisante » en chant. La DEP ne manquera pas d'aviser les associations lorsqu'une décision aura été prise.

Règlement de l'enseignement primaire

La SPG et la DEP étant en désaccord sur un certain nombre de points, aucune discussion de fond n'est abordée. La SPG fera connaître sa position pour le 8 décembre.

RÉD. L'assemblée générale de la SPG du 5 décembre s'est prononcée à ce sujet. Veuillez consulter le PV de cette séance qui figure dans le présent numéro.

Assistants pédagogiques

Autre point de désaccord. Il semble qu'il y ait eu confusion sur le sens du terme « assistant pédagogique ». Pour la SPG, il s'agit d'une personne qui n'exerce aucun contrôle et ne rédige pas de rapport. Seule exception : la confirmation des nouveaux brevetés.

Ce n'est pas l'avis de la DEP : il s'agit de l'auxiliaire d'un inspecteur de discipline spéciale, chargé, sous la responsabilité de ce dernier, d'un certain nombre de contrôles dans les classes. Les personnes

chargées de l'appui portent le titre de « maître de discipline spéciale ».

Réd. Sur ce point également, veuillez consulter le PV de l'assemblée.

Formation continue

La SPG souhaite que la DEP entre en matière au sujet :

- a) du congé d'étude d'une année ;
- b) de la constitution de groupes de travail se réunissant sur l'horaire scolaire. (Ces groupes pourraient étudier : la formation continue ; l'évaluation du travail scolaire.)

Expérimentations en cours

La plupart des expériences semblent encore un peu récentes pour que l'on puisse déjà faire le point. Une séance d'information, au niveau des délégations, pourra cependant être organisée le printemps prochain. Des inspecteurs pourront y faire état de l'avancement de leurs recherches.

Divers

Le prochain cours de mathématiques aura lieu sur la rive gauche !

La SPG souhaite que l'on étende le rayon d'action des minibus, ceci afin de permettre aux instituteurs de se rendre au Salève ou dans le Jura français (au Reculet par exemple). Dans un premier temps, cette autorisation pourrait être donnée aux maîtres qui sollicitent l'appui de M. Loutan. Question à l'étude.

JEM.

« Family Life »

Chaque jour vous rencontrez Janice, ou Françoise ou Annick, cette adolescente quelconque, de l'espèce commune à tous les centres actuels, qu'ils soient de loisirs, de commerce ou de dormir. Ni tête de classe, ni mauvaise tête, à peine tête de linotte, « et-qui-tenait-si-bien-sa-chambre-en-ordre-quand-elle-était-petite » comme dit maman ; Janice, élevée entre une digne taupe de ménage et un respectable rat d'usine ou de bureau. L'honorable médiocrité.

Mauvais, mauvais, ce genre de cage pour un oiseau, fût-il insignifiant moineau de platane. Et surtout quand l'oïse se mêle de vouloir couvrir avant Pâques. Taupe et rat ne veulent pas de cet œuf ramassé avec dieu sait quel coucou guitareux. Au vide-ordures, le joli cocon. Et qu'on ne prononce pas le mot

d'omelette à la maison. Inconvenant. Même s'il faut la faire, l'omelette : « C'est pour ton bien, moine, tu es bien trop petite pour savoir. »

Mais pas pour souffrir, mais pas pour mourir.

Dans une maison où l'amour est sous-développé, l'affection désaffectée, le bonheur d'un enfant (quel grand mot — l'équilibre, tout simplement) confondu avec la vanité des parents, à quoi bon se rebeller, tenter désespérément de convaincre ? L'œuf est cassé. La fille avortée, vaincue, dessine sur son ventre vidé, un bébé qui pleure.

Et continue l'insoutenable : après lui avoir rogné les ailes, on plume l'oiseau vivant. Tout s'enchaîne implacablement, administrativement. Les séjours à l'hôpital psychiatrique deviennent de plus en plus fréquents. Ils alternent avec des retours à l'existence dite normale, de plus en plus manqués, de plus en plus lamentables. Les petites bêtes du doute, du mutisme, de la confiance perdue, du désespoir, s'insinuent, s'installent, font leur travail de sape, entourés ceux-là de soins attentifs et maternels, nourris de bonnes intentions, gavés de conformisme, pendant que le cœur de Janice crève de faim, que son esprit se détériore, que les unes après les autres : amitié, générosité, réconfort, toutes les lumières s'éteignent. Un court instant on croit à l'arc-en-ciel : un jeune psychiatre utilise des méthodes alarmantes de simplicité apparente. Par des discussions, des confrontations collectives, il essaie de rétablir des contacts normaux entre les individus, de les faire sortir de leur prison mentale, sans piqûres, ni électrochocs. Ça choque. On le renvoie, et le conseil des corbeaux croque-vie remet en marche le tourniquet : injections, tranquillisants, cures de sommeil, etc. D'accord ou pas, les pensionnaires de cette sinistre volière y passent.

Le film va s'achever ; trois fois déjà j'ai regardé ma montre ; non, ce n'est pas l'ennui, mais l'envie de mordre à voir ma grande fille, ma petite sœur qu'on assassine en toute bonne conscience. Pantin désarticulé, Janice n'est plus qu'un cas, un cobaye qu'on amène à l'amphithéâtre pour le présenter à des étudiants bouffis et avachis sur leurs bancs.

Elle avait 18 printemps. Elle n'a plus devant elle qu'un interminable hiver.

Family life - family death. Un film à voir, même si la situation qu'il présente peut paraître excessive. Car, au fond, bien malin qui peut déceler où est la nuance entre le banal et l'exceptionnel. Et ne pas se sentir concernés, ne serait-ce pas, déjà, un signe inquiétant ?

La Crécelle.

Pour conclure l'une, amorcer l'autre

Le président-rédacteur général a dit : « Ecris 5 lignes pour leur dire... » une aiguille de sapin tombe sur la ligne, je n'entends plus rien.

5 lignes

— Dessiner une portée, pour mettre les notes de service en musique.

— Avec une clé de sol — et aussi celle de fa faudra bien ça — pour fracturer les sourires fermés.

— Avec beaucoup de mesures pleines de rondes en forme de boules de Noël, pour refléter la joie dans l'œil des enfants, des chats et des grands-mamans, ou pour lire l'avenir à la lueur des bougies.

5 lignes, pour percher des hirondelles,

5 lignes, pour pêcher 1 bonheur et 3 pépins,

5 lignes d'un bon bouquin,

5 lignes pour vous dire en deux mots : que mil neuf cent soixante-treize soit une année qui vous plaise !

Le comité.

Rédacteur de la rubrique genevoise
Jean MERMOUD, ch. de la Grande-Gorge 12, 1255 Veyrier, tél. (022) 42 48 81.
Collaboratrices :
Liliane URBEN, ch. du Renard 44, 1211 Le Lignon.
Françoise VAGNEUX, rue de la Canonnière 14, 1202 Genève, tél. (022) 33 13 47

Neuchâtel

LA SPR UNE ET DIVERSE

Le perfectionnement des enseignants primaires neuchâtelois

Jusqu'en 1971, le perfectionnement des enseignants primaires neuchâtelois reposait essentiellement sur deux types d'actions : les conférences régionales, en général par district et placées sous la responsabilité d'un inspecteur et quelques cours organisés à l'occasion de l'introduction d'un nouveau moyen d'enseignement.

L'introduction de « l'année longue » 1971-1972 allait permettre la réalisation d'une expérience beaucoup plus importante en la matière en proposant au corps enseignant soixante heures de temps d'école utilisables dans un vaste choix de cours.

L'année scolaire en cours a vu ce système reconduit avec une dotation de quarante-cinq périodes.

Recyclage

Sous ce titre sont regroupés tous les cours obligatoires qui découlent notamment de l'introduction des programmes romands. Ils ont lieu le mardi ou le jeudi après-midi et le temps que doivent y consacrer les enseignants est déduit du capital à disposition.

L'exemple le plus probant en matière de recyclage est celui de la mathématique nouvelle dont la généralisation en 1^{re} primaire (août 1973) exige un effort considérable des institutrices des premiers degrés.

Au fur et à mesure que les moyens d'enseignement des diverses disciplines du programme romand apparaîtront, de nouvelles actions de recyclage seront entreprises dans les degrés concernés.

Formation continue

Il s'agit là de cours facultatifs et au choix des titulaires. La majorité des disciplines scolaires font l'objet d'un ou plusieurs cours et les enseignants ont donc la possibilité de s'y inscrire en fonction de leurs intérêts et des nécessités de leur enseignement. Aucune contrainte n'est exercée en matière de formation continue.

Ces cours sont répartis pour moitié sur le mardi ou jeudi après-midi et pour moitié sur le mercredi après-midi (demi-journée de congé dans le canton de Neuchâtel).

Les cours culturels ou n'ayant que très peu de rapports directs avec l'enseignement sont proposés totalement en dehors du temps d'école (mercredi après-midi ou vacances). Ils sont également facultatifs.

Education permanente

Ce terme, considéré dans le contexte du rapport SPR ou plus encore dans celui du GRETI, suppose une refonte complète et à long terme du système scolaire car en fait il ne concerne pas seulement les enseignants. En la matière aucune véritable expérience n'a encore été tentée. Signalons toutefois que sur demande de la SPN, le DIP accordait récemment une décharge à quelques enseignants professionnels qui souhaitaient, en accord avec la Commission romande SPR d'éducation permanente, mener une première expérience dans une discipline d'enseignement qu'ils avaient choisie.

La part des associations

La SPN en tant que telle n'organise pas de cours de perfectionnement. Elle confie cette responsabilité à une de ses sous-sections, la SNPP ou Société neuchâteloise de perfectionnement pédagogique. Cette dernière, section de la SSTMRS, met sur pied une dizaine de cours annuellement dont les thèmes sont en majorité pratiques.

Depuis cette année, les cours des associations (SNPP, ACNMEP, ASA, etc.) sont présentés dans le document général émis par le DIP en matière de perfectionnement. Ils bénéficient des mêmes conditions que les cours officiels. Ainsi, le corps enseignant est à même d'arrêter son choix sur l'ensemble des cours proposés dans le canton en ce qui concerne la formation continue. Le recyclage reste l'affaire exclusive des autorités.

Conclusions

L'organisation en matière de perfectionnement a été déclarée expérimentale tant en ce qui concerne « l'année longue » que la présente année scolaire. La SPN vient d'ailleurs d'être consultée à ce propos pour tenter de mettre sur pied, de manière progressive, un véritable système de formation continue du corps enseignant.

FB.

Comité central

Non au comité directeur de la VPOD

Depuis des mois le comité central de la SPN tente de trouver une solution au problème de notre double appartenance à la SPR et à la VPOD dont les incidences financières sont bien connues. A la dernière assemblée des délégués du 17

novembre une augmentation des cotisations a été acceptée afin de faire face provisoirement à nos obligations. Aussi quelques ne furent pas notre surprise et notre indignation en apprenant par son secrétaire romand, M. Fernand Meyer, que le comité directeur de la VPOD n'avait pas accepté un seul des allègements envisagés.

Nous leur avons démontré l'originalité de notre situation. Nous leur avons prouvé, chiffres à l'appui, que notre déficit est provoqué par les membres syndiqués. Nous avons relevé le nombre modeste de leurs interventions en notre faveur au cours de l'année. Toutes ces démarches n'ont servi à rien. En ont-ils même pris connaissance? Aujourd'hui, nous avons l'impression d'avoir mené un dialogue de sourds. C'est pourquoi, s'inspirant de la prise de position des Chaux-de-Fonniers à la dernière assemblée des délégués, le comité central a décidé de surseoir unilatéralement à toute augmentation des cotisations versées à la VPOD. Nous verserons en 1973 le montant indiqué pour 1972. Ce coup de semonce va-t-il enfin décider ces messieurs de Zurich à prendre notre problème en considération?

Assurance maladie collective

Au cours d'une rencontre entre le comité central et MM. Aimé Jaquet et André Dutoit, délégués de la Fraternelle de prévoyance et de la chrétienne-sociale, les points suivants ont été abordés.

Hausse des cotisations

En 1966, un contrat d'assurance collective fut établi entre les membres de la SPN et les deux caisses maladie citées ci-dessus. Les honoraires des médecins, les prix des produits pharmaceutiques et les frais d'hospitalisation ayant considérablement augmentés depuis lors, une hausse des cotisations s'avère nécessaire en application des prescriptions de l'Office fédéral des assurances. Dès le 1^{er} janvier 1973 les primes de base suivantes entreront en vigueur :

Hommes : Fr. 25.—

Femmes : Fr. 27.50.

Enfants : Fr. 12.80.

Cette majoration est de 40 % environ. Ces primes couvrent également les frais ambulatoires et d'hospitalisation en cas d'accidents.

Avantages d'une collective

A vrai dire, ils sont minces ! Une caisse maladie n'est pas une entreprise qui cherche à faire des bénéficiaires, aussi elle ne peut accorder des avantages substantiels à une collective au détriment des assurés individuels. En fait c'est le prin-

cipe de la solidarité qui joue et les bénéficiaires sont les collègues âgés. Financièrement parlant, un collègue jeune n'a aucun avantage à faire partie d'une assurance collective. Comment dès lors justifier son utilité à ses yeux ? Aussi le comité central a demandé à ses interlocuteurs de prévoir 2 classes d'âge en formulant de nouvelles propositions dans les plus brefs délais.

Suppléments

La prime de base couvre tous les frais d'hospitalisation en salle commune dans le canton où l'Etat complète la part de l'assurance :

Prix d'une journée d'hôpital payée à l'assuré :

part de l'assurance :	50.—
part de l'Etat :	22.—
	72.—

Supposons qu'un enseignant neuchâtelois doive se faire hospitaliser à Lausanne. La part de l'assurance ne changera pas ; en revanche l'Etat de Neuchâtel ne versera rien hors de ses frontières et l'Etat de Vaud ne paiera pas pour un ressortissant d'un autre canton. Pour être à l'abri de toute surprise il est donc préférable de consentir aux suppléments prévus.

Comment évoluera l'assurance maladie ?

Les hôpitaux se spécialisent. Il est compréhensible que des équipements onéreux pour le traitement de certaines maladies ne soient pas acquis par des centres hospitaliers voisins. Cette rationalisation s'étendra d'ailleurs hors des frontières cantonales provoquant des déplacements de plus en plus nombreux des patients. Les prestations des caisses maladie valables dans le cadre étroit des cantons devront être adaptées. On peut déjà prévoir dans 5 ou 10 ans une planification sur le plan fédéral des tarifs des médecins et des hôpitaux d'une part, des primes et des prestations des assurances d'autre part.

Caisse de pensions

Le problème de l'adaptation des statuts de la caisse de pensions de l'Etat aux nouvelles rentes AVS qui seront servies dès le 1^{er} janvier 1973, sera examiné, selon le vœu des associations professionnelles intéressées, par une commission paritaire composée de représentants de l'Etat et des autres employeurs intéressés d'une part, de représentants du personnel, d'autre part selon la répartition suivante :

VPOD	2
Magistrats et fonctionnaires de l'Etat	2
Autres associations	3

La SPN sera représentée dans le cadre

de la VPOD dont les deux délégués sont Willy Richter et Bernard Matthey. La commission composée de 15 membres (7 + 7 + 1) sera présidée par le chef du Département des finances, M. R. Schläppy.

Retraite

Selon le mot d'un collègue « le canton de Neuchâtel tire et presse au maximum son corps enseignant ». En effet, dans les cantons romands l'âge de la retraite s'échelonne entre 57 et 65 ans pour les hommes, 55 et 63 ans pour les femmes. Le comité central se propose d'agir afin d'améliorer si possible cette situation.

Laboratoire de langues

A la suite d'une démarche du comité central auprès du DIP concernant l'utilisation des laboratoires de langues par les élèves de la section préprofessionnelle il fut répondu que :

- on ne soulevait en principe pas d'objection...

- on considérait même cette utilisation élargie comme souhaitable,
- mais, étant donné les difficultés de réalisation et l'organisation prochaine de l'école romande...
- on se demandait si cela valait la peine de s'atteler à un tel travail !

Gymnastique

Nous rappelons à tous nos membres qu'ils peuvent venir se perfectionner et se détendre chaque mardi en halle de 18 h. à 20 h., et chaque vendredi au bassin de natation de 18 h. à 19 h., au Centre secondaire La Fontenelle à Cernier.

J.-F. Mathez,
prés. sect. SPN-VR.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise
Gabriel Ruedin, 2046 Fontaines, tél.
(038) 53 28 60.

Delémont : Michel Gury, Vicques ; Vincent Bréchet, Montsevelier.

Porrentruy : Georges Cramatte et Gérard Chiquet, Porrentruy.

Franches-Montagnes : Jean Filippini, Les Breuleux ; René Girardin, Saignelégier.

Courtelary : Nelly Kroepfli, St-Imier, Maurice Baraud, Renan.

Changer l'école

Discussion admise des thèses 6 et 7.

Thèse 6 adoptée

La SPJ demande à la DIP :

- la désignation d'un organisme officiel chargé de préparer la mise en application d'une école globale, d'un enseignement préscolaire dès l'âge de quatre ans et d'un renforcement de l'action des parents sur l'enfant de deux et trois ans ;
- la création de deux zones pilotes soumises au contrôle et à l'évaluation d'un centre de pédagogie appliquée, en contact étroit avec l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogique (IRDP).

Thèse 7 adoptée

Les enseignants de tous les degrés devront prendre une part importante aux travaux de ladite commission. Ses représentants seront proposés par leurs associations respectives et agréés par la SPJ. La commission renseignera périodiquement sur l'état de ses travaux.

Sur le chemin de l'école romande

En acceptant jeudi 16 novembre par 119 voix sans opposition le complément de loi sur l'école primaire et les écoles moyennes qui légalise l'entrée du Jura romand et de Bienne romande dans la coordination scolaire de la Suisse romande, le Grand Conseil du canton de Berne a démontré qu'au niveau du Parlement, on tient pour acquis l'adhésion irréversible des écoles jurassiennes vers sa communauté linguistique naturelle. Après l'échec du projet d'harmonisation scolaire au plan suisse qui avait été, le 7 juin dernier, accepté massivement par le Jura et rejeté tout aussi massivement par l'ancien canton, le gouvernement avait mis rapidement sur pied un nouveau projet qui tient compte de la volonté populaire qui s'était exprimée aussi nettement. On a craint un instant, à la suite d'articles parus notamment dans le « Bund » que cet-

Jura

Correspondant jurassien à l'« Educateur »

Une petite lumière à l'horizon...

Dès le 1^{er} janvier 1973, le Jura sera de nouveau présent dans notre organe romand.

Nous prions les présidents de sections et tous ceux qui ont quelque chose à faire passer dans l'« Educateur », de prendre note du nouveau correspondant (qui n'est autre que le président central SPJ sortant de charge !):

Reber Henri, Fuchsenried 16,
2504 Bienne

Tél. (032) 41 11 92

Comité central.

tifs au Comité central, 20, 21, 22 et 24. Pour la première fois, la SPJ sera dirigée par une équipe représentative de toutes nos sections de district.

3. Les élections se sont déroulées conformément au point précédent. Voici la composition du futur comité :

Delémont (bureau pour 4 ans) : Pierre Jelmi, instituteur, Bassecourt ; Jean-Pierre Boegli, maître secondaire, Delémont ; Maryvonne Chenal, institutrice, Courfaivre.

Porrentruy : Paul Sanglard, instituteur, Porrentruy.

Franches-Montagnes : Laurent Froidevaux, instituteur, Les Emibois.

Courtelary : Samuel Amstutz, maître secondaire, Corgémont.

Moutier : Mario Girod, instituteur, Moutier.

Bienne - La Neuveville : Charles Ammann, maître secondaire, Bienne.

Comité sortant : Yvette Liechti, institutrice, Bienne.

4. Les délégués SPJ à la SPR seront, pour 4 ans :

Moutier : Claude Frey, Choindez ; Pierre Chausse, Moutier.

Bienne - La Neuveville : Ariane Boilat et Roland Beuchat, Bienne.

Décisions du Congrès de Bienne

1. Les congressistes ont repoussé l'insertion à l'ordre du jour d'un point particulier : les enseignants face à la DIP.

2. La révision partielle des statuts a été approuvée. Elle concerne les articles rela-

te « Lex Jura » soit compromise par une proposition d'ajournement émanant de ceux qui croient encore qu'il sera possible de convaincre Zurich et Berne de faire machine arrière dans des délais assez brefs. Une solution uniforme, proposée si peu de temps après la votation du 7 juin aurait été condamnée à un échec certain. Il devenait donc inutile de tergiverser plus longtemps, d'autant plus que le Jura avait hâte d'accrocher son wagon au train romand pour le 1^{er} avril 1973. Certains manuels comme ceux de mathématiques et de lecture étant déjà dans les mains des enseignants chargés de les introduire, le programme des cours ayant été mis sur pied, la DIP ayant signé le 26 septembre à Lausanne le protocole qui règle les modalités d'harmonisation au plan romand, il devenait nécessaire de ne plus perdre une minute.

C'est pourquoi rompant avec une tradition bien ancrée en Pays bernois, le gouvernement proposa que la seconde lecture de la loi adoptée hier ait lieu lors d'une session extraordinaire le 4 décembre prochain afin que le délai référendaire, qui est de trois mois, soit échu le 1^{er} avril prochain.

A cette date, débutera effectivement l'année dite longue, qui permettra de se raccorder à l'horloge de l'année scolaire débutant en automne. Cette année de raccordement s'achèvera le 14 août et le lendemain, soit le 15 août 1974, commencera la première année scolaire normale, adaptée à la coordination romande. Si l'on excepte un hypothétique référendum populaire — il ne saurait en aucun cas émaner des milieux jurassiens — force est d'admettre que cette fois-ci le Jura et Bienne romande sont désormais sur le bon chemin qui les conduira d'ici peu à cette école romande que chacun appelle de ses vœux.

Fr. E.

SJMG

Cours de ski

En collaboration avec l'inspecteur cantonal d'éducation physique, la SJMG organise, **les samedi et dimanche 27 et 28 janvier 1973**, un cours de ski ouvert à tous les enseignants du Jura et de Bienne.

Lieu : Les Savagnières

Durée : samedi 27.1.73, de 13 h. 30 à 17 h., dimanche 28.1.73, de 9 h. à 16 h. 30.

Inscription : jusqu'au **25 janvier 1973** auprès du directeur du cours. (Utiliser le bulletin ci-dessous.)

Directeur du cours : M. Henri Berberat, Falbringen 43, 2500 Bienne.

N.B. : Le chalet de La Pérotte a été réservé pour ceux ou celles qui désirent passer la nuit aux Savagnières.

Cours de ski (Les Savagnières, 27-28 janvier 1973)

Nom (M^{me}, M^{lle}, M.) :

Prénom :

Né(e) en :

Profession :

N° de téléphone :

Rue :

N° postal, localité :

Désire passer la nuit aux Savagnières : oui*, non*

Désire être assuré(e) : oui*, non*

Membre de la SSMG : oui*, non*

Signature :

(* souligner ce qui convient)

Centre de perfectionnement

Rencontre d'enseignants et de représentants de l'économie sous l'égide du Centre de perfectionnement du corps enseignant

Les 15 et 22 novembre derniers, se sont déroulés, à Reconvilier et à Delémont, deux séminaires à l'intention des maîtres de fin de scolarité primaire et secondaire. Ces séminaires étaient organisés par le Centre de perfectionnement du corps enseignant, en collaboration avec les offices d'orientation professionnelle jurassiens et des représentants du monde économique. Ils avaient pour thème : « situation et besoins des enseignants par rapport aux problèmes de choix et d'intégration professionnelle des élèves ».

Historique

Il y a 5 ans environ, des représentants de l'inspection scolaire, les responsables des offices d'orientation et certains milieux économiques jurassiens, se réunissaient pour remettre en question certaines mesures d'information, notamment celles que des entreprises ou associations professionnelles tentaient d'introduire, sans coordination, dans les établissements scolaires. Le problème de l'information professionnelle objective et systématique des élèves fut alors étudié et on en vint rapidement à la constitution d'un groupe de travail dont l'importance s'accrut d'année en année. Actuellement, ce groupement interprofessionnel est composé de représentants de la direction de l'Instruction publique et de l'inspection scolaire, des directeurs des offices d'orientation professionnelle et des délégués des 6 secteurs professionnels qui, jusqu'à maintenant, ont adhéré à cette organisation (mécanique, métallurgie et décolletage, horlogerie, bâtiment, association des ferblantiers-appareilleurs, administration des PTT et des CFF). La première tâche de ce groupe de travail a été de régler certaines mesures d'information professionnelle et notamment d'organiser des stages à l'intention des élèves de fin de scolarité.

Ces stages se déroulant maintenant

depuis 5 ans, à la satisfaction des jeunes, le groupement put commencer à étudier certains problèmes de fond, touchant à l'information d'une façon générale et à l'attitude des élèves en face du monde économique et du choix professionnel. Très rapidement, se fit alors sentir le besoin de contacts plus étroits avec le corps enseignant, afin de mieux connaître ses aspirations en matière d'information professionnelle. Cela fut rendu possible, grâce à la création, en avril 1972, du Centre de perfectionnement du corps enseignant, dirigé par M. W. Jeaneret. Ce centre a pour but la formation continue du corps enseignant, par l'organisation, notamment, de cours, de séminaires, l'animation de groupes de travail et de réflexion. Il était donc le cadre idéal pour ce dialogue entre l'école et le monde économique. Ainsi, dans le domaine de l'information, les séminaires de Reconvilier et de Delémont constituent une première réalisation ; après cette prise de contact, l'organisation d'autres journées d'étude, la constitution même de groupes de travail pourront être envisagées selon les besoins des maîtres et les souhaits qu'ils auront exprimés. Il était indispensable qu'à ces deux journées participent non seulement des enseignants de fin de scolarité primaire et secondaire, mais également des maîtres d'école professionnelle et des représentants de l'économie.

Les séminaires des 15 et 22 novembre

Une cinquantaine d'enseignants et environ 12 délégués de divers milieux professionnels étaient présents à chacun des deux séminaires. Le programme prévu par le Centre de perfectionnement laissait une part importante à la discussion : exposés de M. R. Uldry de Genève, et de trois enseignants jurassiens le matin ; travail en groupes l'après-midi, selon divers thèmes proposés aux participants.

M. Sommer, représentant de la direction de l'Instruction publique, introduisit ces séminaires en soulignant l'intérêt que le Département de l'Instruction publique porte à la formation continue du corps enseignant.

Il appartient à M. W. Jeanneret, directeur du Centre de perfectionnement et principal animateur de ce cours, de présenter le programme de ces séminaires en précisant les objectifs à atteindre et l'importance du dialogue engagé entre enseignants, offices d'orientation et milieux économiques.

Conférence de M. R. Uldry

Directeur de l'Office d'orientation et de formation professionnelle du canton de Genève, lui-même ancien enseignant et inspecteur scolaire, M. R. Uldry était particulièrement qualifié pour parler des motivations des jeunes de fin de scolarité en face de la vie professionnelle.

Comment les jeunes de 15 ans abordent-ils le choix d'une profession ou des études qui y conduisent ? Pour répondre à cette question, dit M. Uldry, il convient de rechercher et d'analyser les facteurs qui influencent la décision des jeunes et de leurs parents. Les structures scolaires opèrent une sélection bien avant l'âge de 15 ans en séparant ceux qui se destinent à des études longues de ceux qui entreprennent immédiatement une formation professionnelle. Toutes les enquêtes effectuées jusqu'à ce jour révèlent l'influence décisive du milieu socio-économique sur le choix de l'adolescent. Celui-ci, d'autre part, doit choisir une profession, alors qu'il est en pleine crise juvénile. On ne peut ignorer également l'influence du maître sur la motivation de ses élèves. M. Uldry souligna la mission d'orientation de l'école : rendre les élèves plus lucides, plus capables de juger et de décider. Cette mission n'engage-t-elle pas l'école à rechercher le dialogue avec l'économie ? L'attitude des jeunes eux-mêmes à l'égard de l'économie influence leur choix professionnel. Certains retardent le plus possible le moment de s'insérer dans la vie active ou même refusent de s'engager dans un système économique qu'ils ré-

prouvent. Un choix réfléchi, objectif, à l'âge de 15 ans, est-il possible ? Faut-il le reporter à plus tard ? Avec nos structures scolaires actuelles, cela semble difficile. Mais les enseignants, par leur attitude, leur compréhension, peuvent créer les meilleures conditions possibles pour aider les adolescents à franchir cette étape décisive de leur existence.

M. Roger Schindelholz, au nom des écoles moyennes supérieures

En remplacement de M. André Denis, professeur au Gymnase de Porrentruy, c'est à M. Roger Schindelholz, directeur de l'Ecole professionnelle commerciale de Delémont, qu'il appartenait de présenter le point de vue des écoles moyennes supérieures.

Face à l'économie et aux problèmes économiques, dit le rapporteur, l'enseignant réagit de façon individuelle. Son attitude va de l'indifférence totale à l'hostilité. Cette hostilité peut provenir du manque d'information ou de formation des enseignants en matière économique ou du fait que bien des jeunes enseignants assimilent l'économie à la « société de consommation », mal connue d'ailleurs et mal comprise. Le problème à résoudre est celui de savoir si les enseignants sont en définitive assez informés des problèmes économiques et professionnels pour pouvoir faire de l'orientation professionnelle ou bien s'ils doivent se limiter à l'enseignement d'un programme scolaire bien défini.

L'enseignant étant appelé à donner une information professionnelle à ses élèves, à leur donner des renseignements en matière de professions et de possibilités professionnelles, ne se fait-il pas, en donnant une telle information, le complice d'un « système », une sorte de racoleur au service de l'économie régionale ? Ou bien, en dirigeant ses élèves parfois vers des voies inaccessibles (manque de places ou de possibilités réelles), l'enseignant ne prépare-t-il pas ses élèves à une vie pleine de désillusions ? Quel doit donc être son comportement ?

Le monde qui nous environne étant un monde économique, il est indispensable que les jeunes élèves soient informés de ce problème. Pour pouvoir donner cette information, les enseignants doivent être eux-mêmes préparés et des cours d'économie doivent être donnés dans nos écoles normales. Cette information économique doit porter sur deux piliers principaux : la connaissance du système économique qui est le nôtre (sous un angle comparatif et critique) et la connaissance des lois du marché du travail. Trop souvent, nos jeunes enseignants sont tenus soigneusement à l'écart de

l'économie (« l'économie, ce n'est pas de la culture... »). Ainsi, quelques expériences ont été faites, pour une telle information économique, à l'Ecole normale de Delémont.

Il s'agira donc de concilier l'épanouissement des élèves, la recherche d'une future mobilité professionnelle et les besoins d'une économie régionale. Il est évident que les jeunes d'aujourd'hui se sentent concernés par les problèmes globaux de notre société, problèmes dont ne s'occupaient autrefois qu'une minorité essentiellement bourgeoise. Pour répondre à cet intérêt, l'enseignant doit être informé de tous les problèmes qui l'entourent. Or, les adultes ne transmettent-ils pas aux jeunes plus d'inquiétudes que de certitudes, par suite de leur propre désintéressement et leur absentéisme. Pour y remédier, conclut M. Schindelholz, l'éducation permanente et une culture plus populaire sont indispensables.

M. Henri-Louis Favre, au nom de l'école secondaire

Directeur de l'Ecole secondaire de Reconvilier, M. Henri-Louis Favre était chargé de présenter le point de vue du niveau secondaire face au monde économique et à l'intégration professionnelle des élèves. Pour M. Favre, le problème se situe, pour l'école secondaire, à un double niveau : celui des maîtres et celui des élèves. Les premiers, tous concernés, devraient être formés aux notions économiques fondamentales comme aux particularités d'une économie régionale. Les seconds, élèves de 7^e à 9^e années scolaires, devraient pouvoir trouver dans le choix des possibilités nombreuses qui leur sont offertes, le métier convenant à leurs aptitudes. Il s'agit donc, dans le premier cas, d'une information, dans le second, d'une orientation.

L'orientation doit être neutre, l'école représente la meilleure garantie. Elle seule peut éviter le racolage qu'il faut dénoncer et qui sévissait dans les classes terminales. L'assurance, toute relative, d'avoir trouvé un emploi, conduit les élèves à « subir » leur dernière année d'école. Cette pratique regrettable nuit à la formation de l'élève et se retourne inévitablement contre l'employeur qui, ensuite, dénoncera les lacunes de l'enseignement, lacunes imputables à une situation qu'il aura lui-même créée.

Si nous voulons éviter un faux pas, à l'heure du choix, il est à se demander si l'information des parents ne devrait pas être considérée avec autant d'importance que celle des maîtres. Selon sa mission, l'école secondaire observe un plan d'études varié devant permettre à chacun une pré-orientation, dès la 7^e scolaire.

Il ne peut être question de porter une discipline réservée à l'orientation professionnelle à un programme déjà chargé. Les maîtres, une fois formés, pourront traiter le problème en l'intégrant dans les autres leçons ; ainsi, prépareront-ils mieux l'enfant à la vie. Les enseignants s'accordent à reconnaître l'utilité des offices d'orientation professionnelle, institutions indispensables entre l'économie et l'école. Par une collaboration plus étroite et une confiance réciproque, il sera possible de lutter contre le gaspillage condamné précédemment.

Il y a donc lieu à présent de se demander, conclut M. H.-L. Favre, ce que l'école peut faire pour l'économie, ce que l'économie peut faire pour l'école et ce que chacun peut faire pour les parents pour que, en définitive, les enfants confiés à l'école secondaire puissent choisir librement leur voie sur la base d'une orientation objective, honnête et sûre.

M. Paul Sanglard, au nom de l'école primaire

Directeur de l'école primaire de Porrentruy, M. Paul Sanglard s'est attaché à présenter quelques aspects particuliers des classes de fin de scolarité au niveau primaire, aspects souvent méconnus non seulement du grand public mais aussi des enseignants des écoles secondaire et professionnelle.

« L'école primaire est jugée fréquemment d'une manière sévère et injuste par les maîtres des autres établissements scolaires ou par les milieux industriels et commerciaux à qui elle envoie, entre autres, les jeunes gens ayant terminé leur scolarité obligatoire. Si l'on connaissait mieux cependant ses conditions de travail, on se montrerait plus indulgent envers elle, plus circonspect dans son jugement ! » dit notamment le représentant de l'école primaire. Selon ce dernier, il convient de se rappeler que ni l'organisation des classes, ni la « qualité » des élèves et encore moins les moyens mis à disposition — pour ne citer que trois éléments importants — ne facilitent la tâche des maîtres. D'autre part, il faut malheureusement reconnaître que l'école primaire — l'école pour les enfants des autres ! — souffre d'une discrimination certaine dans notre société. Il importe de prendre des mesures propres à la revaloriser. Mais, hélas, il en va pour elle comme pour les professions manuelles : tant qu'on n'aura pas tué un certain racisme, inutile d'y songer...

Le travail de groupe et la synthèse

L'après-midi, cinq groupes de travail entamèrent la discussion des thèmes de

réflexion proposés, par les enseignants eux-mêmes :

- *L'école doit-elle être au service de l'économie, voire de l'économie régionale ?*
- *L'information et la formation des maîtres.*
- *L'orientation des élèves.*
- *La collaboration entre les offices d'orientation professionnelle et les maîtres.*
- *L'avis des parents.*
- *Est-il souhaitable, nécessaire et urgent de repenser la neuvième année scolaire ?*

En fin d'après-midi, les rapporteurs présentèrent une synthèse des discussions, propositions et vœux de chaque groupe de travail. Les conclusions et résolutions adoptées rejoignent plusieurs secteurs :

A l'école normale

Il y a lieu d'introduire des cours d'économie généralisés et d'offrir aux futurs enseignants la possibilité d'effectuer des stages dans l'économie.

Le Groupement interprofessionnel

- Il est nécessaire :
- de poursuivre le dialogue avec les enseignants par le canal du Centre de perfectionnement du corps enseignant ;
 - d'élargir le groupe interprofessionnel par la participation d'enseignants de tous les niveaux.

L'orientation professionnelle

Il y a lieu de doter les offices d'orientation professionnelle de moyens suffisants et nécessaires à l'accomplissement des tâches suivantes :

Multiplier les dossiers et classeurs individuels - rédaction d'un bulletin d'information régulier - séances de travail groupant le corps enseignant et l'orientation professionnelle - séances d'information pour les parents - intensifier les stages d'information pour les élèves.

L'activité du Centre de perfectionnement du corps enseignant

Il est demandé au Centre de perfectionnement :

La constitution d'un groupe de travail (Centre de perfectionnement-enseignants-économie) chargé de rédiger des fiches de documentation simples à l'usage de

l'enseignant - l'organisation de visites d'entreprises et de stages de l'enseignant dans l'entreprise — l'organisation de nouvelles journées de travail — l'organisation de cours et séminaires de formation ayant pour objet l'étude de problèmes économiques actuels et la possibilité d'instaurer un dialogue entre l'école et les écoles professionnelles.

La réforme scolaire

Il fut exprimé le désir par les enseignants de voir se développer les tronc communs d'apprentissage, de sorte que la spécialisation n'intervienne qu'au niveau de la troisième année d'apprentissage, vers 17 ans, à un âge où les choix professionnels deviennent possibles (du point de vue de la maturité personnelle).

La 9^e année scolaire doit être repensée et s'inscrire dans le cadre des réformes envisagées. L'enfant doit être préparé à la vie active tout au long de sa scolarité dans le respect constant du développement de sa propre personnalité.

Conclusions

Les objectifs de ces deux séminaires décentralisés étaient :

- de connaître les opinions et les besoins du corps enseignant ;
- d'analyser les motivations des jeunes en fin de scolarité.

Il s'agissait en particulier pour l'industrie et l'économie d'apprendre à connaître par le dialogue les besoins de l'enseignant et pour l'enseignant de disposer d'une possibilité d'approche objective avec les milieux de l'économie.

Il nous semble que ce but fut pleinement atteint. Il appartient maintenant aux trois instances concernées :

Le centre de perfectionnement du corps enseignant - le groupe de travail interprofessionnel - les offices d'orientation professionnelle de structurer la suite du travail au plan de la formation, de l'information, de la collaboration et de la recherche de solutions communes.

Rédacteur de la rubrique jurassienne :

Henri Reber, Fuchsenried 16
2504 Bienne, tél. (032) 41 11 92

Belet & Cie, Lausanne

Commerce de bois. Spécialiste pour débitage de bois pour classes de travaux manuels.

Université 9, tél. 22 82 51.

Usine chemin Maillefer, tél. 32 62 11.

LA SPR UNE ET DIVERSE

Le perfectionnement des enseignants primaires fribourgeois

Vers une intégration plus effective à la SPR

Depuis plusieurs années, le corps enseignant fribourgeois est conscient, comme ailleurs, de la nécessité inéluctable de se tenir au niveau de l'évolution irréversible qui affecte la plupart des disciplines scolaires. Notre monde enseignant a ressenti l'urgence de participer activement à ce renouveau qui pose de nombreux et délicats problèmes, soit de régénération des méthodes ou de création de nouvelles techniques. Les enseignants du canton, dans leur grande majorité, ont spontanément admis que l'école d'aujourd'hui ne peut plus être celle d'hier. On perçoit partout un besoin fondamental d'innover, d'améliorer, d'expérimenter. Car il serait grave, en effet, d'ignorer par un réflexe de méfiance ou de scepticisme, des méthodes et des procédés d'enseignement qui incitent au goût de la recherche et du savoir, tout en développant plus harmonieusement les facultés de l'enfant. En présence des mutations qui se sont fait jour, en raison surtout du comportement psychologique de l'élève face au caractère statique de la méthode traditionnelle, nos enseignants éprouvent l'impérieux besoin de participer dans une mesure plus grande aux courants pédagogiques nouveaux. Ils le font toutefois avec prudence et discernement, profondément préoccupés du souci que l'enfant ne soit pas en définitive la victime de changements intempestifs, mais qu'au contraire son épanouissement soit vraiment l'objectif majeur et premier de l'évolution dans ce qu'elle a de contrôlé. L'observateur attentif pressent, à travers l'approfondissement permanent des méthodes et des techniques, que l'enfant de demain doit pouvoir entrer de plain-pied dans une société nouvelle. C'est pourquoi sous l'impulsion du Service de l'enseignement et des inspecteurs, le corps enseignant participe de bon gré à son...

Recyclage

Concerne plus particulièrement l'initiation à la mathématique moderne. Depuis au moins trois ans, le corps enseignant

du degré inférieur (1^{re} et 2^e années) participe à ces cours. Le temps qui leur est consacré se répartit à raison de deux tiers sur le temps de classe. Ces cours de recyclage sont organisés pour l'année scolaire 1972-1973, après 1972-1973 dans les chefs-lieux de districts, à la cadence de deux demi-jours par mois sous la direction des maîtres suivants, dans les chefs-lieux de districts :

Estavayer-le-Lac : M. Jean-Pierre Loup, professeur.

Bulle : M^{me} Colette Morel-Bersier, professeur.

Glâne et Veveyse : M. Alphonse Bugnon, responsable cantonal.

Sarine-Campagne : M. Jean-Pierre Loup.
Fribourg-Ville : M. André Carrel, professeur à Saint-Michel.

Dans les différents arrondissements scolaires, plusieurs classes pilotes ont pour mission d'expérimenter l'enseignement reçu. La responsabilité de contrôle et de coordination de cette activité est assumée par M. Bugnon spécialement chargé d'établir et de répartir le programme dans son ensemble, de visiter périodiquement les quinze classes pilotes où des leçons d'épreuve sont exposées par les participants. La partie méthodologique de chaque séance d'épreuve est dirigée par la titulaire de la classe pilote en présence des chefs de cours.

Le calendrier de l'initiation à cette discipline est le suivant :

1971-1973 : les titulaires des cours inférieurs (1^{re} et 2^e) dont le programme entrera en vigueur en automne 1973.

1973-1975 : les enseignants des cours moyens (3^e et 4^e) qui inaugureront leur programme en automne 1975.

1975-1977 : sont prévus pour le recyclage des enseignants des maîtres du cours supérieur. C'est donc en 1977 que ces enseignants mettront en œuvre leur programme respectif.

Ainsi donc, selon toute probabilité, 1977 marquera le terme du cycle complet de formation. D'où l'on peut présumer que le nouveau programme de mathématiques de l'École normale, déjà en vigueur maintenant, aura permis d'initier en six ans tous les enseignants du degré primaire.

Mise en œuvre depuis quelques années sous l'impulsion ou avec le concours de la direction de l'Instruction publique, elle englobe notamment 4 secteurs dont l'activité s'est manifestée d'une manière régulière, axée sur les périodes diverses de l'année scolaire. Il y a lieu de citer en premier la vitalité réjouissante de la

1. Société fribourgeoise de perfectionnement pédagogique qui a organisé en 1972 pas moins de 20 cours d'une semaine, dont 1 de 15 jours. Ces « semaines » se répartissent presque toutes les disciplines de classe, mettant toutefois l'accent sur la langue maternelle, les mathématiques, l'allemand, le dessin, les branches civiques, avec une bonne place réservée aux travaux manuels. Juillet a vu le magnifique rassemblement d'au moins 550 participants dont 70 enseignants tout frais émoulus, y compris les maîtres secondaires. L'horaire s'échelonne entre 8 h. et 11 h. 45 et entre 13 h. 45 et 16 h. 30. Clôture : le samedi à 11 heures.

La DIP prend à sa charge la finance de cours des maîtres et maîtresses des écoles officielles du canton. Le choix de la chambre et de la pension est laissé au soin des participants. Toutefois, certaines communes, notamment à Fribourg, assument tout ou partie de ces frais. L'inscription est gratuite pour les membres de la Société fribourgeoise de perfectionnement qui groupe environ 600 affiliés. Cet important groupement est une filiale de la SSTMRS, fondée en 1967, à la suite du cours normal suisse organisé à Fribourg en 1965.

2. CEMEA ou Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active qui organise régulièrement, sous l'impulsion de M. Romuald Sapin, maître OP à Attalens, chaque automne : un week-end consacré au thème de Noël ; 100-120 participants ;

chaque hiver : un cours destiné à la formation de moniteurs de colonies de vacances, réunissant quelque vingt candidats ;

au temps de Pâques : un cours annuel d'entraînement aux méthodes actives.

Il s'agit là d'une institution très féconde dont le succès s'affirme d'année en année. Elle a pour cadre l'Institut de Bouleyres à Broc. Les frais d'organisation sont pris en charge par le Département de l'Instruction publique.

3. Le Cours normal suisse a vu affluer en 1972 quelque 20 participants dont les finances de cours sont assumées par la DIP. Certaines communes, trop rares

bien sûr, prennent en charge le solde des frais. La formation continue se vivifie enfin par les

4. Cours organisés par les inspecteurs qui portent leur effort sur les diverses branches du programme ainsi que d'autres activités ayant un rapport étroit avec l'école : logopédie, psychologie, moyens audio-visuels, cinéma, chant, guitare, etc. Les frais sont également supportés par la DIP qui paie les directeurs de cours. Les frais de déplacement ne sont pas couverts par l'Etat. Tous les cours à option qui procèdent du souci de la formation continue sont organisés par l'autorité compétente mais le choix en est laissé aux enseignants. Les inspecteurs tendent de plus en plus à devenir des conseillers de la profession, des guides, des animateurs, des promoteurs de recherche et non plus seulement des contrôleurs.

Le canton face à l'éducation permanente

Ce problème préoccupe tous les organes qui, à des titres divers, se soucient de l'avenir et de la mission formatrice de l'école. On est conscient que la question doit concerner l'autorité d'abord, mais aussi et surtout les enseignants eux-mêmes qui tiennent à prendre en main leur propre formation selon la diversité de leurs besoins.

A entendre et à lire tout ce qui se réclame de l'éducation permanente, on en vient à se demander si, dans notre canton comme ailleurs, cette préoccupation est vraiment nouvelle. Jetterions-nous maintenant le discrédit sur l'esprit de recherche et d'émulation qui a animé nos jeunes années, sur l'effort créateur dont tant de nos aînés nous ont donné l'exemple ? Aurions-nous manqué de vigilance en face des obstacles dénoncés par le rapport 1970 de la SPR ? Le danger de l'individualisme et le manque d'autonomie ? Sommes-nous présomptueux si nous déclarons que l'éducation permanente est bien en marche en Pays de Fribourg, soit que l'autorité de contrôle y apporte une part très active, soit surtout que les maîtres s'astreignent bénévolement à repenser l'objectif de la fonction. Ainsi, dans un arrondissement scolaire, on dénombre pas moins de 400 cours auxquels se sont soumis librement les maîtres, sans compter les « groupes de travail » qui se sont instaurés dans chaque district. Dans un autre cercle, depuis 1969, le corps enseignant a pris part à 300 cours qui se réclament du recyclage, soit de l'éducation continue. La quasi-totalité des maîtres de 3^e et 4^e ont constitué librement, sans y être appelés,

des groupes de travail qui se penchent, cette année, sur le problème délicat de la rédaction. Des réunions interdistricts mettent en commun leurs travaux ou proposent de nouvelles techniques à l'expérience.

Bientôt un règlement organisant le perfectionnement systématique du corps enseignant préscolaire et primaire va être présenté au comité de l'Association cantonale le 7 décembre, puis soumis à la ratification du Conseil d'Etat. Il faut souligner que c'est bien le corps enseignant des deux langues qui sera appelé à émettre son avis, quoique les enseignants d'expression allemande ne fassent pas partie de la SPF. Une disposition de ce règlement spécifie que la formation de base et le perfectionnement des maîtres forment un tout. Ces deux éléments donnent au maître ce dont il a besoin pour enseigner, pour acquérir son autonomie professionnelle et, au besoin, se reconvertir.

La mise en œuvre de cette organisation incombe à la DIP. Le projet institue une commission permanente de perfectionnement, puis une sous-commission par zone linguistique. Il édicte des mesures à caractère obligatoire et d'autres facultatives. Il est prévu que durant les dix premières années d'activité, tout maître est astreint à dix cours d'une semaine : des primes de qualification en dépendront. Cette mesure supprimerait l'obligation faite aux maîtres de se présenter au renouvellement du brevet, qui donnait accès au CAP.

La part des associations

Il y a lieu tout d'abord, comme nous l'avons déjà dit, d'établir la distinction qui s'impose entre l'Association cantonale et la SP fribourgeoise. La première groupe indistinctement tous les enseignants préscolaires, primaires et ménagers à quelque confession ou langue qu'ils appartiennent. Elle s'occupera dorénavant essentiellement des intérêts matériels, des problèmes généraux intéressant chacune de ses sections. Tandis que la SPF connaît ou connaîtra de toutes les questions ayant trait à l'exercice et aux conditions de la fonction enseignante proprement dite. En ce qui concerne le retard qu'accuse notre SPF par rapport à la grande « machine romande », un chroniqueur averti faisait remarquer en décembre 1971 que « contrairement à ses sœurs aînées de la SPR, notre SPF n'a pas derrière elle une longue expérience des problèmes pédagogiques conçus à l'échelle romande ». C'est encore vrai en partie. La commission éducation permanente a d'ailleurs présenté récemment un rapport qui a donné lieu à une discussion animée.

Il y faudra du temps certes et si l'on peut néanmoins s'inspirer d'un optimisme modéré, moins de temps qu'on pourrait le craindre. Notre SPF, bien amarré à la Romande en ce qui concerne ses structures internes, résolument consciente de cette appartenance, procède à son propre aménagement sous tous ses aspects, y compris, ce n'est pas son moindre souci, le domaine de ses charges effectives face à celles qui incombent à l'Association cantonale.

Et pour terminer, une comparaison... qui n'est pas raison. L'hôte nouveau qui s'installe dans une grande maison, un palais peut-être, aux côtés d'hôtes plus anciens, autour d'une table ronde, ne cherche-t-il pas d'instinct à flairer « l'air du bureau », à prendre peu à peu plus d'assurance, à s'adapter à l'ordonnance des « sommets » qui s'y déroulent et finalement à contribuer à l'animation harmonieuse de la grande demeure.

A. Carrel.

Apprentissage de la lecture

A propos de « Epine en fleur »

Prologue

Dès les premiers mois qui ont suivi l'introduction de ce manuel, n'a-t-on pas fréquemment entendu des remarques disant en substance : « Ce syllabaire est difficile, touffu. Nous avons de sérieuses difficultés avec certains élèves. Les enfants de première année sont plus jeunes qu'autrefois : ils doivent cependant parcourir un programme qui n'en est pas allégé pour autant. »

Telles sont les réflexions qui ont été le plus souvent formulées. C'est pourquoi, une commission de lecture a tenté d'étudier la question de manière approfondie. Des travaux qui en ont résulté, un certain nombre de directives pratiques ont été établies, assorties au plan de répartition par quinzaines que chaque institutrice a reçu. Afin d'appliquer méthodiquement ces directives — en ce qui concerne notamment les conditions préalables à l'apprentissage de la lecture — des institutrices de la Sarine se sont réunies à plusieurs reprises, sous la responsabilité de Sœur Françoise Rouiller. Elles ont étudié tout spécialement le domaine encore inexploré des prérequis, dont l'importance avait échappé trop longtemps. On ne saurait pourtant leur en tenir rigueur. M^{lle} Monique Gobet, inspectrice des écoles enfantines, a bien voulu superviser l'excellent travail réalisé par Sœur Françoise Rouiller et le groupe d'étude qu'elle animait.

Vers l'expérimentation de l'étude faite

Nous souhaitons que les institutrices lisent très attentivement les pages du travail qui leur est proposé. A partir du mois de septembre et de la part des titulaires concernées, une préparation minutieuse et réfléchie des leçons de lecture permettra, sans nul doute, on veut l'espérer, une progression plus harmonieuse de chaque élève. Nous pensons tout spécialement aux enfants qui rencontrent le plus de difficultés. Les manuel l'« Epine en fleur » risque de susciter de graves problèmes, s'il n'est pas assorti des exercices cités dans les « Principes méthodologiques » et les « suggestions pour l'étude d'une nouvelle notion ». (Cf. Répartition par quinzaines.) En plus, si l'étude systématique du syllabaire est précédée, comme nous le souhaitons, des exercices de prérequis que nous proposons pour le premier mois de l'école, nous pensons que beaucoup d'échecs pourront être évités. La méthode gestuelle (Cf. C. Silvestre de Sacy, Bien lire et aimer lire, Ed. ESF) peut être une aide efficace, tout en conservant l'« Epine en fleur ».

Une expérience réussie

Quelques institutrices ont expérimenté avec succès la méthode gestuelle en utilisant « Bien lire et aimer lire », ou « Nounourse et ses amis », de Marie de Maistre, collection « L'école et la famille », Ed. Robert. L'introduction d'un manuel autre que le livre officiel doit être soumise à l'approbation de l'inspecteur. D'autre part, nous tenons à souligner qu'une expérimentation qui serait faite « au jour le jour » est à proscrire. Car il va de soi que l'emploi rationnel d'une nouvelle méthode doit être précédée d'une préparation attentive et approfondie.

Si l'institutrice désire parfaire sa documentation, de façon à compléter la préparation de ses leçons de lecture, introduire peu à peu de nouveaux procédés, il est hautement souhaitable qu'elle se procure les ouvrages cités.

Tiré de la préface de l'étude citée, signée : J.-M. Barras inspecteur.

Table des matières de cette étude :

I. Introduction.

II. Difficultés de l'« Epine en fleur », par M^{lles} Prost et Richeveux, logopédistes.

III. Présentation des prérequis, par M^{lle} Gobet, inspectrice des classes préscolaires.

IV. Exercices pratiques.

Les personnes qui désireraient se pro-

curer le fascicule dont il est question plus haut peuvent le faire auprès de M. J.-M. Barras, inspecteur scolaire, Estavayer-le-Lac.

A. Carrel.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise
Albert CARREL, Reichlen 2,
1700 Fribourg, tél. (037) 22 46 80.

Valais

LA SPR UNE ET DIVERSE

Le perfectionnement des enseignants primaires valaisans

Préliminaires

Tout serviteur d'autrui, à quelque poste qu'il se trouve, se doit de progresser dans ses connaissances et son état d'être afin de pouvoir fournir un service accru aux humains avec lesquels il collabore. Ceci, aussi bien dans le secteur de sa vie privée, de citoyen, de membre d'une société, d'élément d'une famille, d'habitant d'un localité que dans le secteur de la profession.

Ce « plus être » de lui-même dépend certes des autres, de ce que la société organisée lui fournit, de ce qu'il peut apprendre en prenant part intéressée aux différentes prestations qu'une communauté offre à l'individu.

Ce « plus être » humain et « plus avoir » intellectuel ou manuel dépend aussi de la volonté de l'homme de chercher par lui-même, de son désir d'être en état d'alerte, d'être à l'écoute de son moi profond éminemment riche, de son pouvoir de concentration, de son pouvoir de silence et de réflexion.

L'on semble trop entrer dans ce style du tout organisé, du facile à acquérir, du savoir à peu près, le tout agrémenté par beaucoup de son et d'images. Formule certes bénéfique, sous condition d'un complément : l'examen, la réflexion, l'analyse de la chose par le crible du bon sens et de la raison éclairée. Sinon on s'agite, on multiplie, on embrouille et on perd de vue le principal.

Recyclage

Le principal recyclage portant sur une matière bien spécifique a été et est encore celui qui a introduit l'ensemble des enseignants dans la philosophie de la mathématique moderne. Ce recyclage a pris son départ voici deux ans. Il s'est structuré de la façon suivante :

1^{re} année : cours théoriques distribués durant la scolarité. Horaire 17 h. - 19 h. avec libération des élèves à 15 h. Cours dirigés par des maîtres secondaires.

2^e année : cours de méthodologie globale, assurés par des maîtres primaires, présentant leur classe en activité mathématique. Douze leçons durant la scolarité. Participation : l'après-midi, dans des degrés différents, 1^{re} à 4^e année.

En complément, six cours de synthèse, à intervalles réguliers, reliant théorie-méthodologie, avec participation du maître ayant donné la leçon et d'un responsable de l'enseignement théorique de la 1^{re} année.

Formation continue

En ce domaine, chaque année une session pédagogique est organisée dans la deuxième quinzaine d'août. Cette semaine pédagogique en sera l'an prochain à sa trentième édition. C'est une semaine de contacts, de rencontre, de dialogue et d'échanges entre les enseignants. C'est aussi une semaine d'approfondissement d'un sujet librement choisi par le participant. Le programme de ce cours est établi conjointement par le DIP et la SPval.

Un très large éventail de possibilités de perfectionnement est à la disposition de chacun. L'option peut se faire sur près de 40 cours différents.

La plupart de ces cours sont évidemment d'ordre pédagogique. Les différentes branches du programme y figurent, ceci pour les divers degrés.

Un choix de cours de psychologie, de pédagogie générale, de psycho-pédagogie et de littérature y est aussi offert.

Outre ces cours de didactique, le programme de la session comporte des cours extrascolaires destinés à mettre l'enseignant en contact plus direct avec les dif-

férents problèmes de la vie de la société.
Entre autres :

- sécurité sociale et marché des capitaux ;
- économie valaisanne ;
- administration cantonale ;
- économie suisse face au Marché commun ;
- l'enfant dans notre société de consommation ;
- la publicité, etc.

Ces divers sujets sont traités par des personnes de métier compétentes.

L'Etat du Valais prend en charge la totalité des dépenses relatives à cette session : traitement des professeurs, hébergement et pension des participants, location des lieux de cours, etc.

Si le DIP et l'inspection invitent ardemment chaque enseignant à participer à ces cours, ceux-ci n'en sont pas moins facultatifs. Exception est faite pour les jeunes maîtres qui ne sont pas encore en possession du brevet pédagogique et qui doivent de ce fait fournir cette prestation en vue de son obtention.

Malgré ce caractère non obligatoire, ces sessions se déroulent chaque année avec des effectifs accrus, ce qui témoigne bien de leur intérêt et de leur qualité.

La session 1971 a vu s'élargir les catégories de participants. Pour la première fois y prenaient part : les enseignants des écoles professionnelles et les maîtres secondaires du 1^{er} degré. Cette ouverture fut des plus heureuses et par sa réédition durant l'été 1972 et probablement durant les années à venir, elle est un gage d'une ère nouvelle de collaboration entre les différents degrés de l'enseignement.

Education permanente

La SPval étant la cadette des sociétés faisant partie de la SPR ne s'est pas penchée de façon approfondie sur le rapport du Congrès de La Chaux-de-Fonds de 1970. Fraîchement affiliée à cette date, elle est demeurée dans cet état d'effacement et de prise de conscience, deux impératifs qui obligent chaque nouveau venu dans un mouvement déjà structuré de prendre d'abord contact avec ce groupement, d'en étudier les structures et les objectifs et de se mettre ainsi progressivement dans le coup.

C'est pour cette raison, qu'aucune étude systématique n'a été faite au niveau de l'association et que partant aucune position ne peut être définie à son égard. Il n'en reste pas moins vrai que les enseignants valaisans, dans leur concept du progrès, son personnel ou professionnel, partagent dans leur majorité les thèses développées dans ce rapport et les considèrent sous ces deux caractères : 1. comme lancement important de la formation

continue, 2. comme tracé d'une étude à venir en la matière.

Quant aux autorités scolaires cantonales, je ne suis pas en mesure de donner leur position à l'égard de ce rapport. Il est toutefois certain qu'une de leurs préoccupations majeures est bien celle de la qualité de l'enseignant, qu'il soit débutant ou plus ancien.

L'exécutif cantonal, comme tous les gouvernements d'ailleurs, est conscient de l'importance de l'éducation et de l'instruction de toute la population, dans tout le temps de sa vie et à quelque lieu géographique qu'elle se trouve : éducation permanente dans le temps, éducation permanente dans l'espace, éducation totale de la personne — cœur, intelligence, corps et âme — éducation totale de la société, aucun membre ne devant en être exclu ou non concerné.

Une structure de support

Depuis de nombreuses années, les enseignants valaisans peuvent bénéficier

pour leur perfectionnement professionnel de la présence dans le canton d'un office de documentation et d'information scolaire. Cet office est rattaché à l'Ecole normale des instituteurs à Sion. Il est à même aujourd'hui de fournir à chacun une documentation sous des formes diverses : ouvrages, tableaux, diapositives, films, bandes sonores. Cette prestation est malheureusement insuffisamment utilisée par les enseignants.

Efforts particuliers

Certaines localités du Valais ont engagé des animateurs spécialisés en telle ou telle discipline. Ces personnes font équipe avec les enseignants et y travaillent en étroite collaboration. Cette forme est entre autres utilisée à Sion dans les branches : mathématique moderne, enseignement de l'allemand, enseignement du chant.

Vincent Dussex.

Rédacteur de la rubrique valaisanne Vincent DUSSEX, Petit-Chasseur 66, 1950 Sion, tél. (027) 2 47 32.

Divers

Enseignement biblique œcuménique

Nous publions ci-dessous quelques considérations sur la Commission romande de l'enseignement biblique œcuménique. Il est bien évident que nous ne le faisons qu'à titre d'information et qu'une telle parution n'engage ni le CC/SPR ni les comités centraux des associations cantonales.

La rédaction.

Alors que dans nos écoles romandes les programmes communs de CIRCE vont bientôt être introduits, on peut se demander où en sont les travaux de la COMMISSION ROMANDE DE L'ENSEIGNEMENT BIBLIQUE ŒCUMÉNIQUE. Nous avons eu déjà l'occasion de parler ici de cette commission romande, qui s'est constituée le 29 novembre 1967 et qui depuis lors se réunit régulièrement à Lausanne, dans les locaux de l'Agence des écoles du dimanche, 31, rue de l'Al. Elle en est actuellement à sa 44^e séance. Aujourd'hui, nous pensons qu'il est utile de présenter les réalisations et de préciser les projets de cette commission, que l'on désigne habituellement par les mots ENBIRO (enseignement biblique romand).

Comment travaille la commission ?

Rappelons d'abord que la Commission romande de l'enseignement biblique comprend des représentants des Eglises de Suisse romande : un délégué protestant et un délégué catholique de chaque canton et du Jura ainsi qu'un délégué de chaque Département d'instruction publique des cantons de Vaud, Valais, Fribourg et Berne, c'est-à-dire des cantons où un enseignement biblique est assuré dans le cadre scolaire. Le Conseil romand des Ecoles du dimanche, qui prête ses locaux à la commission et qui a fait l'avance des fonds, y est également représenté par deux membres.

Si la commission romande donne les

orientations pour l'élaboration des programmes et des manuels et pour leur réalisation définitive, le travail proprement dit est assuré par diverses équipes de travail, formées de théologiens, d'exégètes et de pédagogues catholiques et protestants. C'est ainsi que l'équipe de Genève, animée par le pasteur P. Pigué, a élaboré les manuels et les fiches destinés aux trois années du cours moyen, aux enfants de 9-12 ans. Une autre équipe, dirigée par le pasteur M. Held de Neuchâtel, travaille actuellement à la mise au point d'un programme pour les 12-14 ans. Une troisième équipe s'est constituée pour préparer le matériel à l'usage des écoliers de 6 à 9 ans. Enfin une dernière équipe s'occupe des affaires financières.

Quels sont les programmes élaborés ?

Disons d'abord que ces programmes ont été établis en fonction des âges psychologiques et sur la base d'une **leçon hebdomadaire** de 30 à 50 minutes. D'autre part, en élaborant ces programmes romands et œcuméniques, la commission ne veut pas remplacer l'enseignement catéchétique des Eglises, ni même donner un enseignement biblique complet : un choix était nécessaire, en raison du temps disponible et aussi des intérêts psychologiques des enfants. Rappelons enfin que la commission a voulu donner la priorité aux programmes destinés aux enfants de 9-12 ans, ce qui explique pourquoi les travaux concernant cette tranche d'âge sont plus avancés, voire presque terminés. Voici donc une vue d'ensemble de ces programmes et des réalisations faites jusqu'à ce jour.

1. **LA PREMIÈRE PARTIE** des programmes élaborés par la commission constitue une première approche de la Bible.

- **Pour les enfants de 6-7 ans**, il est prévu un choix de récits bibliques simples et des entretiens choisis en rapport avec les fêtes religieuses, les événements de la classe et les pré-occupations des enfants. Le seul matériel envisagé pour cette classe, ce sera un guide pratique pour le maître.
- **Les enfants de 7-8 ans** disposeront d'un cahier d'activités avec des récits bibliques choisis dans l'Ancien Testament et présentés à partir de certains faits de vie qui leur sont propres.
- **Les enfants de 8-9 ans** auront à leur disposition un cahier semblable, mais les récits présentés seront tirés du Nouveau Testament, surtout de l'Evangile de Jean.

Pour chacune de ces deux dernières années, il y aura également un guide

pratique pour le maître. La commission espère mettre au point ce matériel pour les rentrées de 1974 et 1975.

2. **LA DEUXIÈME PARTIE** des programmes bibliques romands comporte une étude plus systématique de la Bible, s'étendant sur trois années : une année pour l'Ancien Testament, deux années pour le Nouveau Testament.

— **Le programme des enfants de 9-10 ans**, intitulé : « D'ABRAHAM A DAVID », comprend l'étude de certains récits concernant le Peuple de Dieu, depuis l'appel d'Abraham jusqu'au règne du roi David. Le matériel mis au point et disponible à la rue de l'Alé 31, depuis la rentrée de septembre 1972, comporte :

un livret de textes de l'Ancien Testament de 24 pages (10,5 × 21 cm),
un cahier d'activités pour les enfants de 84 pages, illustré (20,5 × 24,5 cm),
un livre du maître, avec une partie théologique de 80 pages et une partie pédagogique de 32 pages (15 × 21 cm), chaque partie pouvant être également obtenue séparément.

— **Le programme des enfants de 10-11 ans**, intitulé : « A LA DÉCOUVERTE DE L'ÉVANGILE DE LUC », première partie, présente l'étude de certains récits du début de la vie publique de Jésus, de son ministère auprès des hommes. Le matériel édité en un tirage limité à la fin août 1972 sera disponible pour la rentrée scolaire de 1973. Il comprend :

un livret de textes de l'Evangile de Luc et des Actes des Apôtres de 48 pages (10,5 × 15 cm), utilisable pour les deux années (10-11 ans et 11-12 ans),
un cahier d'activités pour l'enfant de 80 pages, illustré (20,5 × 24,5 cm),
un livre du maître avec une partie théologique et une partie pédagogique.

— **Le programme des enfants de 11-12 ans**, intitulé : « A LA DÉCOUVERTE DE L'ÉVANGILE DE LUC », deuxième partie, continuera l'étude de l'année précédente avec des récits montrant surtout comment Jésus forme ses apôtres et avec les récits de la Passion, de la Résurrection et de la Pentecôte. Le cahier d'activités de l'enfant se présentera sous forme de fiches oblongues (21,5 × 15 cm). Le maître disposera également d'un guide avec une partie théologique et une partie pédagogique. Ce matériel expérimenté l'an dernier dans une quarantaine de classes des cantons romands va être mis au point au cours de cette année, pour être disponible dès la rentrée de l'automne 1973.

3. **LA TROISIÈME PARTIE** des pro-

grammes élaborés par la commission romande vise un approfondissement de quelques pages bibliques, à travers les faits et gestes de personnages illustres du monde chrétien et par l'étude de thèmes bibliques essentiels de l'Ancien et du Nouveau Testament. Cette partie des programmes s'adresse aux jeunes de 12 à 15 ans et comprend deux séries de sujets, à choix.

— **La première série**, intitulée : « L'ÉVANGILE VÉCU A TRAVERS LES SIÈCLES », comportera un certain nombre de monographies indépendantes les unes des autres et présentées selon des techniques diverses : sous forme de brochures, d'enregistrements, d'audio-visuels... Plusieurs monographies vont paraître au cours de cette année, à titre d'expérimentation, notamment les suivantes :

Monsieur Vincent et la misère humaine,
François d'Assise et l'Evangile de la pauvreté,
Les Negro Spirituals et l'Evangile anti-raciste,
Polycarpe et l'Eglise des catacombes,
Martin Luther King et l'Evangile de la réconciliation...

Chaque monographie comportera un dossier pour l'élève et un dossier pour le maître, et pourra être obtenue séparément.

— **La deuxième série**, intitulée : « THÈMES BIBLIQUES », abordera l'étude de textes de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament se rapportant à des thèmes importants de la Bible, tels que ceux de l'Alliance, de la Création, de l'Eau vive, du Royaume, de l'Exode, de la Résurrection, de la Jérusalem céleste...

Conclusion, les objectifs de la commission

A travers la présentation des programmes élaborés par la Commission romande de l'enseignement biblique, on aura bien perçu l'intention qui nous anime : **enseigner à tous nos enfants de Suisse romande** ce que nous, catholiques et protestants, avons de commun à leur dire sur Dieu, sur ses promesses, sur Jésus-Christ et son message évangélique aux hommes d'aujourd'hui.

En outre, nous désirons que cet enseignement biblique puisse être donné dans nos classes selon les exigences d'une pédagogie active, vivante et intelligente. Nous aimerions notamment, grâce à ce nouveau matériel, que la Bible ne soit plus présentée aux enfants comme un

simple livre d'**histoires intéressantes**, mais bien comme le livre par lequel Dieu se révèle à nous aujourd'hui et nous interpelle d'une manière personnelle.

En poursuivant ce double objectif, la Commission romande d'enseignement biblique — qu'on nous permette de le redire — ne veut pas remplacer la catéchèse des Eglises, mais simplement contribuer, par un enseignement biblique commun et valable, à une meilleure compréhension entre les diverses confessions.

*François Pralong,
Sion.*

Service de placements SPR

Famille allemande engagerait tout de suite jeune fille au pair. Travail à mi-temps possible. On peut aussi faire un apprentissage ménager. Connaissances d'allemand désirées (élémentaires).

André Pulfer, 1802 Corseaux.

A partir du 1^{er} janvier 1973 « Rotring-Werke Riepe KG »

Hambourg, le 1^{er} décembre. La maison « Riepe-Werk KG, rottring Schreib- und Zeichengeräte » qui sur le plan international est une des plus connues parmi la branche des instruments à écrire et à dessiner changera sa raison sociale à partir du 1^{er} janvier 1973 en « Rottring-Werke Riepe KG ». Elle a réalisé en 1971 un chiffre d'affaires de plus de 80 millions de DM.

Ce changement n'est que la conclusion logique d'un développement mis en mouvement il y a des années déjà. En 1961 fut introduit pour toute la gamme étendue la marque déposée « rottring ». Depuis cette date, tous les produits ont été présentés et vendus sous cette marque. Dans les années passées, elle s'est de plus en plus imposée sur le marché — comme c'était l'intention d'ailleurs — ce qui a eu pour conséquence que la raison sociale « Riepe-Werk KG » passait au second plan. Pour le commerce ainsi que pour les consommateurs dans le monde entier — rottring exporte ses produits dans plus de 100 pays — le signe caractéristique rottring est devenu une notion de valeur, signifiant précision, qualité et service.

Formation de maîtresses et de maîtres professionnels

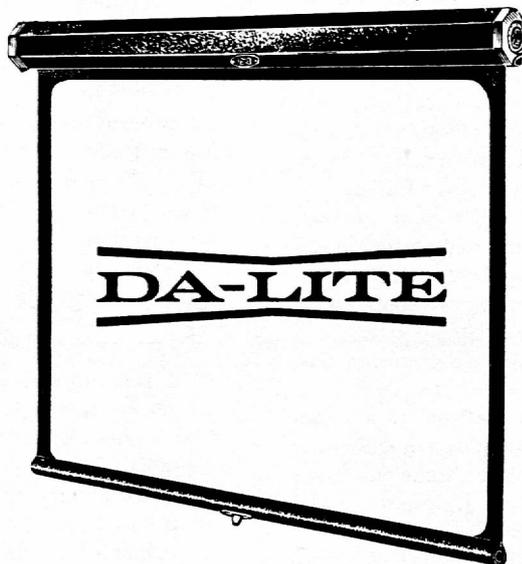
L'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle ouvrira sa section romande en septembre 1973 à Lausanne. Un cours de quatre semestres pré-

parera les étudiants au diplôme de **maître professionnel de culture générale**. Les titulaires d'un brevet d'enseignement primaire ou d'une maturité fédérale peuvent s'y inscrire. Ils doivent justifier d'une pratique de l'enseignement de quelques années.

De plus amples renseignements ainsi que le programme général du cours peuvent être demandés à la subdivision de la formation professionnelle de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, tél. (031) 61 28 32.

Votre conseiller technique : PERROT S.A. 2501 BIENNE

Dépt. audio-visuel, rue Neuve 5, tél. (032) 3 67 11



Ecrans spéciaux pour l'enseignement Modèle B

pour suspendre, avec dispositif de tension

Exécutions :

Toiles argentées WONDERLITE

Toiles blanc-mat V 3

Prix :

Format 150 × 150 cm

Fr. 218.—

Format 180 × 180 cm

Fr. 270.—

Le tendeur automatique permet l'inclinaison de l'écran pour le travail au rétro.

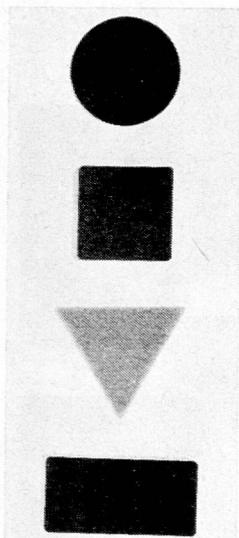
Autres modèles sur pieds et électriques.

BON à envoyer à PERROT S.A., case postale 2501 Bienne

- Je désire une démonstration Da-Lite (après contact téléphonique)
- Envoyez-moi une documentation Da-Lite
- Envoyez-moi votre dépliant avec prix

Adresse, N° de téléphone : _____

BLOCS LOGIQUES pour écoles et écoles enfantines



NOUVEAU !

Modèle de démonstration en bois de Brienz, belles couleurs ne couvrant pas le bois.

Grand modèle en caisse de bois avec compartiments	Fr. 60.—
Grand modèle en sachet plastique	Fr. 40.—
Grand modèle en plastique	Fr. 40.—
Modèle pour les élèves, moyen, en bois	Fr. 13.—
Modèle pour les élèves, moyen, en plastique	Fr. 15.—

Demandez ces blocs logiques à choix avec droit de restitution !

BON

Je commande à choix avec droit de restitution les blocs logiques suivants : _____ à Fr. _____

Adresse _____

BERNHARD ZEUGIN, matériel scolaire, 4242 Dittingen BE, tél. (061) 89 68 85

offset

main-d'œuvre qualifiée
machines modernes
installations rationnelles

précision,
rapidité et qualité
pour l'impression de revues,
livres, catalogues,
prospectus, imprimés de bureau

Corbaz S.A.
1820 Montreux
22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

Maîtres imprimeurs depuis 1899

reliure

typo

Bibliothèque
Nationale Suisse
3003 BERNE

J. A.
1820 Montreux 1

TABLE DES MATIÈRES 1972

« Bulletin corporatif »

Remarque : les différents articles qui paraissent dans le présent numéro 40 du Bulletin ne sont pas récapitulés dans cette table des matières.

Editoriaux

Perspective 1972 p. 23. Requiem pour la télévision p. 67. L'éducation permanente des enseignants, une fiction p. 131. Le présent et l'avenir p. 179. Recyclage, formation continue et éducation permanente p. 227. Les traitements p. 271. Qu'attendez-vous d'une éducation permanente ? p. 375. Les cotisations SPR 1972, escalade ou nécessité ? p. 479. Une nouvelle formule p. 523. Reprise p. 553. Formation de base, que de différences p. 605. Pénurie p. 645. Les nécessités d'une collaboration p. 741. Problèmes corporatifs actuels p. 861.

Comité central

Assemblées des délégués p. 315, 431, 697, 798, 865, 909. CC/SPR p. 180, 376, 555, 697, 865. CC/SPR, SLV-VSG p. 862. Centre suisse de coordination p. 606. Choix des lectures p. 181. CIRCE p. 181, 865. CMOPE, assemblée des délégués p. 801. Collaboration avec les pays africains p. 25, 480. Commission éducation permanente p. 68, 228, 554, 607, 698, 863. Commission statuts SPR p. 865. Congrès de la FGPE p. 134. Congrès SPR p. 319, 699, 798. Coordination scolaire p. 524. Enseignement et tiers monde p. 797. Enseignement secondaire de demain p. 911. Fédération romande des enseignants p. 864. FIAI, congrès p. 757. Fiches d'information horlogère p. 132. FORMACO p. 70, 698. GROS p. 377. Jeunesse et économie p. 25, 69, 135, 228, 229, 272, 376, 379, 434, 567. NSH, séminaire de p. 699. Objectifs p. 433 (CC/SPR). Rapport d'activité 71/72, CC/SPR p. 315. Séminaire de Chexbres p. 524. SPIE p. 646, 914. Semaine pédagogique internationale p. 26, 70, 379, 434.

La SPR une et diverse

La formation des enseignants primaires p. 380, 384, 386, 390, 393.

Le perfectionnement des enseignants primaires, N° 40.

Les avantages sociaux de la profession p. 805, 806, 812, 817, 819.

Pléthore, pénurie ou stabilité du corps enseignant primaire p. 525, 527, 530, 532, 534.

Organisation des sections cantonales p. 68, 71, 76, 84, 88, 91, 93.

Les traitements p. 231, 234, 236, 238, 240, 241.

Structure de la scolarité obligatoire p. 649, 653, 661, 663, 664.

Parutions spéciales

Séminaire de Chexbres 1972 p. 741 à 776, N° 32.

Commission d'achats SPV (SPR) p. 140, 141, N° 6.

Bulletin bibliographique, N° 22/30/38.

Vaud

Allocation unique 1972 p. 868. Amies de la jeune fille p. 139. Anciennes revues p. 27. Animation théâtrale p. 233. Après une émission TV p. 608. ASA p. 233, 275. Assemblées des délégués p. 274, 320, 527. Assemblée extraordinaire p. 701. Associations SPV 183. AVEPS p. 138, 183, 383, 559, 652, 703, 759, 915. AVS p. 73. Bibliothèque pour tous p. 702. Caisse de pension p. 805. Changements d'adresses p. 27. CIC p. 233, 322, 483, 915. CIRCE p. 273. Collecte Perrochon p. 483. Comité central SPV p. 72, 138, 182, 320, 526, 558. Commission d'achats SPV p. 140, 322, 436, 527, 560, 609, 703, 806, 915. Congrès SPV p. 273, 322, 323 (rapports). Correspondants du Bulletin p. 559. Cotisations p. 483, 651. Cours de perfectionnement p. 137, 381, 558. Cours d'italien p. 322. Croix-Rouge, commission p. 380. Devoirs et droits du corps enseignant p. 232. Ecoles normales p. 139, 382, 436. Engadine p. 702. Enseignement du calcul p. 138, 322, 484, 868. Exposition p. 139. Extrait de Chroniques martiennes p. 915. Football à l'école p. 381. Fournitures scolaires p. 436. GREM p. 139, 233, 652. Gymnastique du soir p. 484. Gymnastique respiratoire p. 273, 607. Information p. 607. Inspecteur des jeunes p. 382. Journée de nettoyage p. 275. La radio raconte l'histoire p. 868. Maeder André félicitations p. 558. Maîtres de classes supérieures p. 273, 559, 652, 806 (AVMCS). Maîtres de classes à option p. 232. Maîtresses enfantines p. 183, 436, 527, 558, 652, 758, 806. Mariez-vous pendant les vacances (TL) p. 703. Maîtresses de couture p. 559. Mise en condition (mathématique) p. 27. M. Brundage fait école p. 184. Nécrologie : Dr Paul Rochat p. 483, Georges Chevallaz p. 136. Pestalozzi, Ecole de p. 558. Place au pair p. 184, 322. Postes au concours p. 184, 232, 323, 382, 484, 527, 609, 701. Réponse à Jurg Barblan p. 758. Sections SPV p. 182, 273, 526, 527, 868. Séminaire SPV p. 555, 652, 758. Statuts SPV, p. 182, 651. Sté corporative, caisse de secours p. 701. SVTM p. 72, 559. Traitement p. 72, 320. Trois mots sur le seuil p. 558. Zone pilote de Rolle p. 650.

Genève

Assemblées administratives annuelles p. 654, 808. Assemblées générales p. 80, 185, 335, 384, 485, 486, 528, 869. A propos d'« incidents » p. 79. Bilan et conte de fin d'année p. 529. Cinépublirmafia p. 871. Commission d'achat SPG p. 918. Connaissez-vous les Pouilles ? p. 918. De l'éducation enfantine à l'enseignement primaire p. 916. Echo de Vernier p. 80. Education permanente p. 917. EPSE p. 811. Evaluation scolaire p. 869. Galerie ERA p. 187. La crise de l'éducation et ses remèdes p. 335. Les classes spécialisées et leurs problèmes p. 917. Lettre ouverte (exp. du Mail) p. 142, 188 (TL). L'homme qui allait à Götterwald p. 234. Loi sur les traitements p. 139. Maîtres primaires et CO p. 335. Mathématique de notre temps p. 609. Nécrologie : Emile Bolsterli p. 143. Plan d'activité du CC/SPG p. 869. Polémique et recrutement p. 81 (TL). Pour lire p. 385. Qu'allons-nous faire de la télévision ? p. 277. Rapport d'activité du CC/SPG (71/72) p. 654. Séances de délégation p. 77, 185, 334, 336, 660, 870.

Neuchâtel

ACOO, rectification p. 662. Affaire de Boudry p. 561. Appel du CNDP p. 487. A propos de collaboration p. 610. ASR p. 488. Assemblées des délégués p. 190, 279, 918. Assemblées générales p. 143, 236, 387. Assurance maladie p. 30. Au revoir à quelques collègues p. 487. Aux collègues des montagnes p. 388. Avec nos collègues secondaires p. 487. Changement de bulletinier p. 872. Chorale du corps enseignant p. 704. Comité central SPN p. 28, 145, 189, 278, 338, 486, 530, 562, 661, 703, 812. Commission pédagogique p. 29, 441 (enquête lecture). Conférence des présidents p. 190. Cours de perfectionnement p. 278. Défilé militaire p. 919. Education de l'« Educateur » p. 191. Entrevue avec le chef du département p. 143. Félicitations p. 445. Groupe scolaire du magnétophone p. 759. Institut neuchâtelois p. 279. Le maître généraliste p. 872. Mise au concours p. 28. Nécrologie : Willy Guyot p. 532, Paul Perrelet p. 563. Nomination au DIP p. 190. Offre d'emploi p. 920. Rapport de gestion du CC/SPN p. 85. Rapport multilatéralité p. 438. Recherche subnucléaire et subfinancière (TL) p. 30. Remise de diplômes p. 29. Sections p. 88, 191, 237, 280, 388, 872. Statuts SPN p. 188.

Jura

Acheter et consommer p. 32. Anne, ma sœur Anne... p. 564. ASA p. 564. Calendrier p. 146. CC/SPJ p. 146. Chant choral p. 146. Centre de perfectionnement p. 282, 611, 704, 760, 874. Congrès extra-

ordinaire p. 193, 282. FRC p. 238. La carence en équipement sportif de l'EN de Porrentruy (TL) p. 874. La fête des instituteurs p. 663. Pour prendre congé p. 282. SBMEM p. 814. SJMG p. 705, 760, 873, 536. SJTMRS p. 223, 565. Gottfried Tritten p. 760. Congrès quadriennal p. 564, 704, 814, 873.

Fribourg

Archéologie de la Suisse et du canton p. 446. Arrondissement (4^e) p. 33. Arrondissement (5^e) p. 148. Arrondissement (8^e) p. 34. Bulletinier a. i. p. 33. CE-MEA p. 92. Chorale (7^e arrondissement) p. 39. Communication p. 875. Communiqué DIP p. 148. Convocation SPF p. 818. Cours TCS p. 33. Des nouvelles du 8^e arrondissement p. 761. Ecole 72 p. 566. Enseignants de la Veveyse p. 391. Fribourg-Ville p. 92, 534. Gruyère, échos de l'assemblée annuelle p. 611. Les premiers pas de nos classes d'orientation p. 705. Merci M. Paul Simonet p. 566. Moyens d'information et d'échange p. 875. Programme de grammaire p. 489. Sté fribourgeoise d'éducation p. 877. Un nouveau correspondant p. 391. Désignation et nomination p. 33.

Valais

Activités SPVal 1971 p. 195. Activités SPVal, plan extérieur p. 284. Alignement p. 447. Assemblée FMEF p. 762. Bienvenue p. 763. Caisse de retraite p. 490. Bonne année scolaire p. 612. CIRCE p. 394. Communiqué p. 339. Cycle d'orientation, information p. 612. Démission du secrétaire de la SPVal p. 197. Ecole valaisanne p. 762. Emissions radio-scolaires p. 612. Rapport du comité cantonal p. 920. Salaire de travail, salaire social p. 35. Salaire social II, la mère, l'enfant p. 150. SPVal, assemblée des délégués p. 877.

Divers

Année internationale du livre p. 285, 568. Assurances p. 94, 285, 568. Centre de Vernier p. 95, 707. Chronique UNESCO p. 493, 569, 615. CIC p. 495. Conseil de l'Europe p. 37. Dessins d'enfants p. 492, 820. Ecole, instrument de paix p. 287. Education instrument p. 820. GROJI p. 37. Informations SAS p. 879. Indice des prix à la consommation p. 197, 536, 822. Le cheval et l'homme p. 492. Lecture pour aveugles p. 614. Littré Emile p. 339. Méthode Klara Wolf p. 95, 198, 448. MJSR p. 879. Noël à la Guilde SPR p. 922. Poèmes p. 39. Radio-scolaire p. 448, 612. Rencontre des jeunes p. 492. Service de placements SPR p. 37, 95, 285, 340, 394, 493, 567, 707, 878, 922. SPIE p. 198, 286. SSMG p. 95, 568. SOS nature p. 493. UNICEF p. 494. UIT p. 94. Vient de paraître p. 493, 535, 567, 613, 614.

« Educateur »

Editoriaux

En guise d'éditorial ! p. 3. Sprechen Sie deutsch ? p. 43. Ce que l'on pense de l'« Educateur » p. 99. Harmoniser, améliorer p. 204. Pédagogie et corporations p. 247. Do you speak English ? p. 291. Maria Montessori : un message encore actuel p. 499. Deux ans après p. 543. Savoir « perdre du temps » p. 581. Les enseignants réactionnaires p. 673. Pour une recherche pédagogique p. 717. Les enseignants novateurs p. 773. Rapprocher enseignants et autorités scolaires p. 885.

Documents

Encore les notes ! p. 4. Comité suisse pour le renouveau de la musique à l'école p. 46. Aspects psychologiques du modelage idéologique p. 50. L'infériorité et les rêveries p. 52. Comment aider à apprendre ? p. 105, 621, 774. Trois modèles éducatifs p. 157. Eduquer : accueillir ou accompagner ? p. 158. Objectifs de l'enseignement du français : premier inventaire p. 209. L'enseignement programmé p. 296. Esquisse d'un bâtiment scolaire pour l'école de demain p. 297. Les réglottes Cuisenaire et la mathématique moderne p. 349. Les jésuites dans l'histoire de l'éducation p. 353. Une nouvelle conception de l'éducation des handicapés : l'exemple suédois p. 549. Comment éviter les redoublements et les abandons ? p. 582. Quel homme éduquer ? p. 583. Rogers - Non-directivité - Pédagogie institutionnelle p. 675. Entretien avec M. S. Roller, directeur de l'IRD p. 719. Le Service des moyens d'enseignement de l'IRD p. 721. Etat de la recherche pédagogique en Suisse p. 723. Discours du président du Conseil de direction de l'IRD p. 723. Allocution du représentant de la SPR p. 725. La place de l'innovation pédagogique dans la gestion de l'école (S. Roller) p. 726. Une nouvelle approche de la musique p. 776. L'information professionnelle à l'école p. 778. Le choc du futur p. 830. L'utilisation du journal à l'école p. 831. Tendances et perspectives de l'éducation en Europe p. 886. Evaluation du travail scolaire : la courbe de Gauss p. 888. Evaluation du travail scolaire : rapport de la commission Lefort p. 929. Des exemples de curriculums : les méthodes de lecture américaines p. 931.

Réforme scolaire

Que se passe-t-il en Suède ? p. 8. Les notes — du nouveau à Rolle p. 101. Heures d'appui et soutien psychopédagogique p. 155. Faut-il encore mettre des notes ? p. 205. Des notes... p. 250. Réforme scolaire en Italie p. 251. Chan-

ger l'école p. 292. France : la réforme de l'enseignement du français p. 295. France : réforme de l'enseignement de la langue maternelle p. 890.

Pratique de l'enseignement

Enseignement de la composition p. 57. Ecoutons les poètes ! p. 107. La République arabe unie p. 110. Pour une révision de la conjugaison p. 160, 246. Enrichir le vocabulaire de nos enfants p. 166. Une nouvelle méthode de lecture : le sablier p. 167. Nouvelles diapositives de biologie p. 258. Protection de la nature - lutte contre l'incendie p. 258. Variations sur le vocabulaire p. 259. Vocabulaire « A travers les pays » p. 262. Education physique : lancer p. 262. Pour renouveler l'enseignement de la composition p. 302. Du nouveau dans l'enseignement du français p. 360. Lecture et enseignement du français p. 461. Un peu de topographie p. 468. Education physique : handball p. 472. Les métaux p. 506. Deux textes divertissants avant les vacances p. 553. Les abréviations p. 586. Education physique - classes enfantines - 1^{re} à 3^e p. 592. Jazz p. 623, 684, 783, 835, 896, 936. Guilde de documentation de la SPR p. 680. La composition sous une autre forme p. 781. Education physique - classes enfantines - 1^{re} à 3^e p. 836. Ski - mise en condition p. 891. Tableau résumé des civilisations avant l'an 1000 p. 891.

Page des maitresses enfantines

Souris p. 11. Do-ré-mi-fa-sol p. 55. Pfft ! la page est tournée p. 159. L'éducation préscolaire p. 218. A propos de l'éducation des perceptions p. 257. Mathématique à l'école enfantine p. 300. Avant l'apprentissage de la lecture et de l'écriture p. 363. Respirer... p. 463. Fiches d'orientation spatiale p. 463. Travail individuel ? p. 504. Travaux manuels - éléments naturels p. 588. 1, 2, 3 chantons - 1, 2, 3 écrivons ! p. 686. Monotypes p. 849. Connaissez-vous les jeux pour enfants Danese ? p. 890. En pensant à Noël p. 935.

Chronique mathématique

Jouons sur la table de Pythagore p. 784. Jouons avec des dés à jouer p. 838. Un peu de topologie à propos des anneaux olympiques p. 897. Double, triple... Moitié, tiers... p. 898. Soyons précis p. 937.

Page du GREM

Une année après le congrès d'école moderne de Lausanne p. 109. Le journal scolaire p. 252. Où en est le groupe romand d'école moderne neuchâtelois ? p. 301. Plusieurs techniques, un même esprit p. 464. L'exploitation du texte

libre p. 505. Cours de perfectionnement p. 900. Groupe école et vie des Franches-Montagnes p. 934.

Lecture du mois

Gilbert Cesbron p. 14. La poterne du Louvre p. 54. M.-A. Baudouy p. 162. Maurice Genevoix p. 254. Raymond Dumas p. 358. Roger Frison-Roche p. 466. M.-A. Baudouy p. 589. Albert Camus p. 688. Louis Pergaud p. 779. Les trois messes basses (A. Daudet) p. 893.

Radio scolaire

Western Story p. 356. Programme des émissions de radioscolaire : du 8 au 19 mai p. 357 ; 5 au 16 juin p. 458 ; 19 au 30 juin p. 514 ; 9 au 20 octobre p. 689 ; 23 octobre au 3 novembre p. 733 ; 6 au 17 novembre p. 786 ; 20 novembre au 1^{er} décembre p. 832 ; 4 au 22 décembre p. 903.

Chronique de la GAVES

Sonorisation d'une classe p. 16. Si j'aurais su, j'aurais pas venu ! p. 58. L'Apprenti Sorcier p. 114. Que sont exactement les moyens audio-visuels ? p. 216. 299. Une édition nouvelle : instruments roumains p. 355. Guide de base pour le rétroprojecteur p. 459, 512. Précellence du diaporama dans l'usage scolaire du magnétophone p. 552. Une édition nouvelle : instruments roumains p. 585. Contact p. 586. TV et enseignement p. 788. Le magnétophone à l'école p. 833, 901. Transparents WSD p. 680.

Télévision

Numéro spécial du 19 mai 1972 p. 399 à 423. Mathématique moderne, parents et télévision p. 456. Télévision et enseignement de la géographie p. 457. Les écoles parallèles p. 500. La télévision publique : télévision scolaire et éducative p. 501. Rôle de la SSR dans un système souhaitable d'enseignement p. 502. Des élèves, enfin ! s'expriment... p. 503. Télépromotion rurale p. 555. Une bonne idée : la radiovision p. 555.

Prospective

L'avenir des communications de masse p. 115. Enseigner au futur de l'indicatif ! p. 116.

Formation continue

Cours normaux suisses 1972, Bellinzone p. 117, 264. Calendrier des cours du GRETI 1972 p. 211, 355. Cours d'été 1972 de la SSMG p. 264. Cours d'automne 1972 de la SSMG p. 515. XIV^e Sé-

minaire d'automne de la SPV p. 552. SSMG Commission technique, cours d'hiver 1972 p. 624. Le micro-enseignement et la formation des maîtres p. 625. Colloque du GRETI sur l'état actuel des réformes scolaires p. 687. 19^e Séminaire pédagogique international p. 790. La formation des animateurs culturels p. 849.

Opinions

Qu'avons-nous fait de la télévision ? p. 45. Réflexions p. 45. Une idée pour la réforme p. 248. Les trois chances de l'école p. 249. Réforme scolaire et heures d'appui p. 249. Apprendre les langues p. 455. L'incident de la Cathédrale : « Sermon » d'un élève p. 548. En marge des arrêtés scolaires p. 549. Le bon élève et sa réussite dans la vie active p. 554.

Tribune libre

La formation universitaire, revalorisation de l'instituteur p. 674.

Courrier des lecteurs

Savoir perdre du temps p. 852. Les enseignants réactionnaires p. 852. De qui se moque-t-on ? p. 853. Les « croulants » silencieux p. 938.

Les livres

De l'éducation - Krishnamurti p. 60. Techniques et thèmes dans l'œuvre romanesque de J. Schlumberger p. 61. Mains d'enfants - Mains créatrices p. 62. L'école contre la vie - Edmond Gilliard p. 118. Bibliographie sur la lecture p. 170. L'Irrévolution p. 219. La Conquête des Mers p. 221. Education par la forme et la couleur par G. Tritten p. 304. L'éducation au futur — l'orientation professionnelle et scolaire de nos enfants p. 364. Illalangi - Aigre-doux - Feuilles de poésie p. 365. La crise de l'éducation et ses remèdes p. 365. Oiseaux des îles lointaines p. 593. Histoire générale p. 593. Défense totale... erreur totale p. 593. Lire Piaget p. 594. L'algèbre par les nombres positifs p. 626. S'exprimer, lire p. 626. Le croquis rapide p. 626. Conduite de soi et progrès humain p. 626. L'autogestion pédagogique - Recherches institutionnelles p. 679. Pédagogie et psychologie des groupes p. 679. L'enfant de 6 ans et son avenir. Etude psychopathologique p. 680. L'Europe en l'an 2000 p. 734. La psychanalyse précoce - Le processus analytique chez l'enfant p. 735. Troubles de la langue écrite et remèdes p. 735. Romanciers choisis pour l'enfant et l'adolescence p. 735. Le micro-enseignement p. 735. Analyse institutionnelle et pédagogique p. 736. La crise des métiers - menace

économique p. 791. Les jeunes et l'autorité p. 847. 30 chansons françaises de base pentatonique p. 847. Les langues vivantes p. 848. Les jeunes enfants et la télévision p. 850. La bande dessinée p. 851. Les handicaps socio-culturels p. 851. Pédagogie institutionnelle p. 853. L'échec à l'école et le milieu social des élèves p. 854. Tout lire p. 854. Vers les structures - Nouvelle pédagogie de la mathématique p. 895. La docimologie p. 895. Au temps des boîtes à musique p. 938. Eskimos, Nomades des Glaces p. 939.

Poèmes

La poule p. 19. Bizareries p. 223. Robert Simon p. 516. Francis Bourquin p. 516. Que c'est beau la vie ! p. 517. Faire durer Noël... p. 900. Bougie de Noël p. 900. Sapin blanc p. 901. La cloche p. 939. A l'Aube d'une Nouvelle Nuit p. 939.

Divers

IRDP : Séminaire sur la documentation pédagogique p. 17. Plan de travail pour 1972 des directeurs de l'instruction publique p. 18. Une nouvelle vitamine A p. 62. Noël est passé p. 63. « Yoyo » p. 63. Education de l'éducateur p. 63. Education de l'éducateur et des parents de l'éduqué p. 172. Littré Emile p. 172. Une histoire vraie p. 172. Animation théâtrale à l'école p. 222. Entendre les couleurs p. 222. Decima musa 1972 p. 222. Une formation économique au gymnase est-elle nécessaire p. 223. Une semaine de musique passionnante p. 265. Vacances des jeunes 1971 p. 298. Une « première » à Leysin : BAB p. 303. Pro Juventute - Secours aux Suisses p. 303. Vous êtes une excellente institutrice... Etes-vous une bonne conductrice ? p. 367. Magazines sportifs. p. 544. Vingt ans après « Eau-Air-Santé-Nature informations » p. 545. Séminaire international d'histoire 1972 p. 546. Arrêtez le massacre p. 546. La Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique défend le concordat scolaire p. 594. Vers une réforme de l'enseignement au Japon p. 595. 9^e Semaine suisse d'études cinématographiques p. 595. AV — bulletin p. 596. De la nécessité d'une collaboration entre le corps enseignant et la police p. 785. Exposition mondiale de dessins d'enfants p. 836. OSL p. 836. L'alcoolisation progresse en Suisse p. 851. Qui contrôle le commerce de drogues p. 851. Le maître d'école p. 785. 41 pays sans quotidiens p. 736. Un sigle nouveau : COR-MEP p. 681. Girotondo p. 901. Centre d'information des instituteurs (Vernier-Genève) p. 938.